

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 32

Séance du mercredi 22 novembre 2006 à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : Mme Katia Babey Falce, 1^{ère} vice-présidente.

Présent(e)s : M. Pierre-Alain Borel, M. Théo Bregnard, M. Didier Capit, M. Hughes Chantraine, Mme Annie Clerc-Birambeau, M. René Curty, Mme Sonia Droz Danzinelli, M. Jean-Marc Feller, M. Fabien Fivaz, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Pascale Gazareth, M. Claude Girardin, Mme Fabienne Girardin, M. Xavier Huther, M. Laurent Iff, Mme Nadia Kaious Jeanneret, M. Philippe Laeng, M. Philippe Lagger, M. Jean-Charles Legrix, Mme Nadia León, Mme Emilie L'Eplattenier, M. Didier Leuba, M. Pierre-André Monnard, Mme Fabienne Montandon, Mme Sylvia Morel, Mme Mariette Mumenthaler, M. Daniel Musy, M. Daniel Nussbaumer, M. Pierre-André Rohrbach, M. Emile Saison, M. Marc Schafroth, M. André Schreyer, Mme Evelyne Sester, M. Christophe Ummel, M. Serge Vuilleumier, Mme Gabrielle Würzler, M. Pierre Zurcher.

Excusés : M. Angelo Locorotondo, M. Alain Parel et M. Francis Stähli.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Mme Katia Babey Falce, 1^{ère} vice-présidente : Mesdames et Messieurs. Je remplace le président ce soir qui est excusé pour des raisons familiales; il ne pourra pas être là. Je le remplace donc au pied levé et je vous demande d'être très indulgents ! RIRES.

Nous avons reçu du courrier, dont vous recevrez copie tout à l'heure.

Interpellation de M. Daniel Musy

Accessibilité de l'Office cantonal des poursuites aux handicapés

Il y a plus de deux ans, nous déposons une interpellation sur l'accessibilité de l'Office cantonal des poursuites aux handicapés: « Installé à l'est du bâtiment de la Poste principale, l'Office cantonal des poursuites est actuellement inaccessible aux handicapés. Contrairement à ce qui existe pour la Poste et le Musée d'histoire naturelle, une rampe permettant de vaincre l'obstacle du raide escalier n'existe pas. (...) Le Conseil communal peut-il nous dire s'il est déjà intervenu sur ce sujet auprès de l'Etat et, si oui, s'il peut contribuer à mettre rapidement un terme à cette lacune ? »

Force est hélas de constater que la situation d'aujourd'hui n'a guère changé. Il est par exemple intolérable que des audiences avec des personnes en chaise roulante doivent se tenir sur le trottoir de l'Office.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi rien n'évolue ? Et surtout nous dire si des solutions alternatives sont envisageables, par exemple l'accueil, sur rendez-vous, de citoyens handicapés dans un autre service cantonal facilement accessible ?

Interpellation des groupes libéral et radical

Résiliation des baux aux Abattoirs

Les présidents de groupes ont reçu un courrier de l'Etude Tissot les informant qu'elle a présenté au nom de M. Bühler, exploitant des abattoirs, une requête en annulation de congés et subsidiairement en prolongation de baux suite à leur résiliation par la Commune pour le 30 septembre 2007.

L'affaire semble bien compliquée et, vu de l'extérieur, nous nous garderons pour le moment de prendre parti pour l'un ou l'autre des protagonistes de cette affaire.

Néanmoins, renseignements pris, nous constatons que le Conseil communal met en péril une PME de la ville qui occupe 15 personnes avec M. Buhler, à savoir :

1 personne franco-suisse habitant à Villers-le-Lac

2 personnes frontalières habitant à Morteau

2 auxiliaires payées à l'heure de la Chaux-de-Fonds

2 indépendants de La Chaux-de-Fonds (une fille qui travaille au magasin et un monsieur qui travaille aux abattoirs, en cas de surcharge de travail)

6 employés de La Chaux-de-Fonds.

2 chefs d'entreprise de La Chaux-de-Fonds, Mme et M. Bühler

Il s'agit donc de garder 12 contribuables de La Chaux-de-Fonds. Les finances de notre ville étant au plus mal, nous ne pouvons nous permettre de sacrifier ces postes de travail en vue d'une valorisation future des abattoirs, sans avoir d'abord trouvé une solution pour l'entreprise Bühler.

Nous attendons du Conseil communal qu'il nous confirme qu'il mettra tout en oeuvre pour que l'entreprise Bühler puisse poursuivre son activité à La Chaux-de-Fonds et, si cela s'avère nécessaire, qu'il prolonge les baux jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

32^e séance du Conseil général du mercredi 22 novembre 2006

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Rapport du Conseil communal du 8 novembre 2006 relatif à la suppression de la version papier du Recueil systématique de la législation communale
2. Rapport du Conseil communal du 8 novembre 2006 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 281'400.- pour le financement de la réouverture de la halte ferroviaire du Crêt-du-Loche
3. Rapport du Conseil communal du 8 novembre 2006 en réponse au postulat des groupes libéral-ppn et radical relatif à la recherche d'économies structurelles et à la motion du groupe UDC sur la réduction du nombre de Conseillers communaux, ainsi qu'aux recommandations de la Commission financière pour l'élaboration du budget 2007
4. Interpellation de M. Marc Schafroth et consorts déposée le 1^{er} juin 2006 « *Le rose est en fleur* »
5. Interpellation de M. Théo Bregnard déposée le 1^{er} juin 2006 « *Quelle objectivité dans l'information* »
6. Interpellation de M. Hughes Chantraine déposée le 29 août 2006 relative à l'intervention du Conseil communal auprès de l'Etat dans le cadre de la fermeture des tunnels sous la Vue-des-Alpes
7. Interpellation de M. Daniel Musy et consorts déposée le 2 octobre 2006 « *Installation d'un "monument symbolique situé au cœur de la cité"* »
8. Interpellation de M. Marc Schafroth et consorts déposée le 2 octobre 2006 « *Inondations, quelle position pour le Conseil communal* »
9. Interpellation de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 2 novembre 2006 « *Abus de biens sociaux* »
10. Interpellation de Mme Fabienne Montandon et consorts déposée le 2 novembre 2006 « *Pour une ville propre et accueillante* »

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la suppression de la version papier
du Recueil systématique de la réglementation communale

(du 8 novembre 2006)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Au début des années 1990, constatant l'éparpillement important existant dans la réglementation communale, le Conseil communal chargeait le Chancelier communal de l'époque d'organiser un Recueil systématique de la réglementation communale (ci-après RS) sur le modèle des recueils fédéral et cantonal. Cela débouchait sur l'adoption par le Conseil général, le 19 juin 1991, de l'arrêté relatif à la publication d'un Recueil systématique de la réglementation communale.

Aujourd'hui, le Conseil communal vous propose la révision de cet arrêté de manière à permettre de renoncer à la version papier du RS au profit de la seule version électronique (internet).

En effet, de plus en plus, tribunaux, études d'avocats, élus, services administratifs et particuliers recourent à la version électronique, et la version papier est de moins en moins demandée. On constate d'ailleurs la même évolution sur les plans fédéral et cantonal.

Ceci n'est guère surprenant, dans la mesure où les usagers d'un document comme le RS font la plupart du temps partie de milieux qui ne souffrent d'aucune difficulté avec l'utilisation d'internet. Cette version internet est d'ailleurs mise à jour avec une très grande régularité, dans des délais très brefs (quelques jours) après la sanction des textes par le Conseil d'Etat, alors que la version papier n'est mise à jour que deux fois par année.

La version électronique est, de manière intégrale, table des matières comprise, sur le site internet de la Ville depuis 4 ans environ, particulièrement pratique à l'emploi. On la trouve sur le site www.chaux-de-fonds.ch, rubrique INFOS, Documents officiels (<http://www.chaux-de-fonds.ch/fr/administration/documents/recueil.htm>)

Il s'agit également d'une mesure d'économie, étant donné que le prix de l'abonnement n'a jamais couvert l'entier des frais. Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre de la fermeture de l'Economat communal et du transfert de ses tâches au Service cantonal de l'économat et du matériel scolaire.

Il est bien entendu que la Chancellerie communale continuera à tenir à jour dans ses locaux un exemplaire papier complet qui pourra être consulté par toute personne qui en aurait l'utilité. De même, comme jusqu'à présent, une copie papier de tout arrêté ou règlement pourra toujours être demandée à la Chancellerie ou au service concerné. Ces demandes seront exaucées gratuitement dans la mesure où le travail demandé n'est pas excessif, selon les principes de la loi sur la transparence des activités étatiques.

Nous profitons de l'occasion qui nous est fournie par ce rapport pour préciser que le Conseil communal est conscient de certaines faiblesses du RS actuellement, suite aux modifications fondamentales continues de l'organisation de l'administration depuis quelques années. En effet, les conséquences d'événements majeurs comme la mise en société anonyme des Services industriels, la cantonalisation du Cifom ou la disparition de la Police locale n'ont pas encore pu être entièrement intégrées. Le Conseil communal a mandaté la Chancellerie communale et le Service juridique pour y remédier de manière prioritaire au cours des prochains mois.

Conséquences sur les finances

Comme indiqué plus haut, on attend une légère économie de quelques milliers de francs, les frais d'impression étant supérieurs au prix de l'abonnement.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune. En effet, le travail du secrétariat de la Chancellerie restera le même pour la mise à jour de la version électronique, et l'Economat (qui imprime) sera de toute manière transféré à l'Etat.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Ce sujet ne peut faire l'objet d'un rapprochement avec Le Locle que dans le cadre d'une fusion.

Eléments relatifs au développement durable

On peut signaler une diminution de la consommation de papier.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- L'article premier de l'arrêté du Conseil général du 19 juin 1991 relatif à la publication d'un Recueil systématique de la réglementation communale est modifié comme suit :

Article premier :

¹ *Le Conseil communal est chargé de publier un Recueil systématique de la réglementation communale sur internet.*

² *Ce recueil est mis à jour ensuite de l'adoption, de la modification ou de la suppression de dispositions par l'autorité compétente ou, lorsqu'elle est requise, de leur sanction par le Conseil d'Etat.*

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:
Alain Parel

Le Secrétaire:
Fabien Fivaz

M. Marc Schafroth, UDC : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Il faut vivre avec son temps mais tout en restant prudent !

Le groupe UDC a pris acte du rapport proposant la suppression de la version papier du recueil systématique. Ce rapport nous a séduit puisqu'il engendre des économies aussi minimales soient-elles. Une version papier est toutefois conservée et cela nous paraît prudent.

Néanmoins, notre groupe posera deux questions au Conseil communal. Premièrement, cette suppression touche-t-elle l'ensemble de l'administration ? Ce qui nous semble logique mais nous souhaitons nous en assurer. Et deuxièmement, ne serait-il pas envisageable d'utiliser la même réforme pour les PV du Conseil général ?

Notre groupe acceptera sans retenue ce rapport.

M. Emile Saison, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts acceptera ce rapport sans opposition.

Mme Annie Clerc-Birambeau, soc. : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Oui, un recueil systématique de la réglementation qu'il soit communal, cantonal ou fédéral exige une mise à jour fréquente et dans des délais très brefs pour répondre à la demande des usagers réguliers. Oui, la solution la plus optimale aujourd'hui est la version électronique. Oui, le groupe socialiste acceptera ce rapport.

Néanmoins, nous demandons que demeure la possibilité pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, de consulter gratuitement ce recueil systématique de la législation communale. Nous aimerions aussi savoir sous quelle(s) forme(s) au singulier ou au pluriel, sera archivé le recueil systématique aux archives communales. Quelles traces laisserons-nous aux historiens des générations futures ?

Nous vous remercions.

Mme Pascale Gazareth, POP : Mesdames et Messieurs, Mme la présidente. Le recueil systématique de la réglementation communale est un outil précieux pour de nombreux professionnels et concitoyens. C'est donc une prestation intéressante qu'il s'agit de conserver. Sa diffusion sous forme quasiment exclusivement électronique nous semble judicieuse, flexible, pratique, et adaptée aux besoins des principaux utilisateurs. Nous accepterons donc le rapport, avec toutefois quelques demandes et questions.

Premièrement, une demande. Dans l'idée de garantir le meilleur accès à ce recueil et de décharger la chancellerie, nous souhaitons qu'une version papier soit également mise à disposition à la bibliothèque de la ville, qui devrait en fait recevoir deux exemplaires papier, un pour consultation et l'autre pour archives. Nous partageons effectivement le souci concernant les archives.

A ce propos, comment fonctionne l'archivage du recueil à l'heure actuelle et quelles solutions sont prévues à l'avenir ? Comment se fait l'accès aux versions antérieures du recueil ? J'imagine que des juristes peuvent avoir intérêt à y retrouver l'état de la législation d'il y a quelques années. Et d'une manière plus générale enfin, comme est géré l'archivage des documents électroniques dans notre commune ?

Ensuite, la mise à jour des pages Internet est un travail qui peut demander un certain temps et une certaine disponibilité des services chargés de la maintenance du

site de la Ville, surtout si on vise une mise à jour systématique après chaque modification législative. Cet élément a-t-il été pris en compte dans la réflexion, notamment et y compris dans le cadre du projet d'externalisation du service informatique au Canton ?

Nous imaginons également que le recueil de la réglementation est un outil utilisé en priorité par des professionnels qui gagnent grâce à lui un temps précieux et monnayable. Nous aimerions dès lors savoir si le Conseil communal a envisagé de rendre ce service payant, au moins pour ses usagers les plus réguliers et en particulier les professionnels. Il y a, nous semble-t-il une piste à explorer, considérant les taxes et émoluments demandés pour d'autres prestations dans notre administration, tout en étant attaché à maintenir un accès gratuit, via la bibliothèque par exemple, pour les usages plus universels ou ponctuels de ce recueil. En lien avec mon point précédent, peut-on imaginer une actualisation périodique sur le site (l'Etat a priori propose une actualisation trois fois par an) et un système de "lettre d'actualité" pour ne pas dire "newsletter" avec abonnement payant pour les personnes qui souhaitent une actualisation plus fréquente ? Enfin dernier point. Le rapport ne mentionne que l'article modifié. Or même si la réglementation est disponible facilement sur Internet, je pense, en tout cas personnellement, que pour la préparation des Conseils, ce serait souvent utile d'avoir la version originale ou la version actuelle dans ce genre de rapport. Merci.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Les groupes libéraux et radicaux accepteront ce rapport en ayant toutefois une question, à savoir s'il n'est pas possible d'étendre cette pratique à tous les autres types de documents qui sont consultés mais pas forcément extrêmement fréquemment pour certains. Par exemple les rapports du Conseil général pourraient très bien ne plus être imprimés, mais simplement accessibles par Internet. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Pour le Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble des groupes du bon accueil fait à ce rapport.

Le recueil systématique sera donc numérisé sur Internet et remis à jour systématiquement et instantanément. Il y aura trois exemplaires papier. Un à la chancellerie, deux à la bibliothèque, dont un pour archivage. La consultation est gratuite, selon la loi cantonale sur la transparence qui a été votée, mais qui à ma connaissance n'est pas encore en vigueur (elle rentrera en vigueur au 1^{er} janvier). C'est la loi sur l'art. 22 : "sous réserve de dispositions spéciales contraires, l'accès aux documents officiels comprend la consultation sur place et cas échéant l'obtention de copies" et il y a aussi l'art. 31 "sous réserve de dispositions légales contraires, l'accès à un document officiel est gratuit. Un émolument est perçu lorsque des copies sont émises ou que l'accès à un document nécessite un travail d'une certaine importance". Il n'y aura donc plus d'abonnement.

Concernant l'archivage du recueil systématique, le Conseil communal a décidé que tous les 31 décembre, l'état du recueil systématique serait archivé, de telle façon que les historiens, dans de nombreuses années, puissent savoir l'état d'une année du recueil systématique. Cet historique peut être reconstruit à partir des arrêtés du Conseil communal et du Conseil général. Nous prêterons main forte aux historiens et ils auront à disposition un état du recueil systématique à la fin de chaque année.

Les documents tels que rapports, procès-verbaux du Conseil général resteront pour l'instant sur papier, parce que l'ensemble de votre Conseil n'est pas d'accord ou n'a pas à disposition ou ne veut pas mettre à disposition les imprimantes, l'encre, pour imprimer les documents. Donc nous continuerons à envoyer les rapports et les PV au Conseil général sur papier.

Dans l'administration, beaucoup d'efforts ont été faits pour numériser, donc pour mettre sur informatique, les documents. Il y a effectivement encore quelques règlements généraux imprimés, mais ce sont des règlements qui sont non seulement distribués dans l'administration, mais aussi à l'extérieur de celle-ci, donc nous sommes obligés de les imprimer.

Concernant l'archivage, comment est-il organisé dans notre commune ? Pour l'instant, il n'est pas encore organisé, puisque nous n'avons pas encore les moyens de faire un archivage conforme à une norme qui est la norme ISO 1905-1. En fait, c'est une question de moyens. Il faut savoir aussi ce que c'est que l'archivage. Si archiver, c'est mettre sur disque ou sur un moyen informatique pour pouvoir le retrouver, c'est ce que nous appelons de la GED (gestion électronique des documents) et ça commence à fonctionner à la Ville, mais si l'archivage c'est mettre en place ou conserver pour les générations futures, pour l'instant, nous n'avons pas grand chose. Il faut savoir que pour le papier, nous comptons une durée d'archivage entre cinquante ans et plusieurs siècles. Cinq cent ans pour le microfilm. Dix à trente ans pour les bandes magnétiques. Cinq à cent ans pour les disques optiques. Cinq à quinze ans pour les disquettes et disques durs. Donc vraisemblablement l'archivage que nous allons mettre en place avec l'Etat, un système qui doit s'appeler Flora, mettra sous forme numérique et sous forme de microfilm. Pour l'instant, ce n'est pas encore en place. L'archivage pour les spécialistes est un problème sérieux et pas encore totalement résolu.

Je crois que j'ai répondu à la majorité des questions, sauf concernant la mise à jour systématique. Comme je l'ai dit, elle sera faite instantanément. Dès qu'il y aura une modification ou une correction, elle sera faite.

Concernant le fait de rendre payant, je vous l'ai dit, la loi sur la transparence l'empêche. Nous ne pouvons pas faire payer une consultation de documents officiels, donc du registre du recueil systématique.

Ancien-nouveau. Nous prenons bonne note. Si j'ai bien compris, Mme Gazareth, vous demandez que lorsqu'il y a une modification d'un règlement quelconque, il y ait toujours l'ancien, les modifications et le nouveau. C'était la demande.

Mme Pascale Gazareth, POP : Ancien – Nouveau.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Voilà. Qu'on puisse faire la comparaison entre l'ancien et le nouveau. Ça a été fait pour les règlements des commissions, sauf erreur. Nous tâcherons de le faire pour les arrêtés, pour les règlements.

Mesdames et Messieurs, je crois avoir répondu à l'ensemble des questions et je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? Si ce n'est pas le cas et comme l'entrée en matière ne semble pas être combattue, nous allons passer directement au vote de l'arrêté. Art. 1, art. 2. Celles et ceux qui acceptent l'arrêté sont priés de le faire en levant la main.

L'arrêté est accepté par 34 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 281'400.- pour le financement de la
réouverture de la halte ferroviaire du Crêt-du-Loclc

(du 8 novembre 2006)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Préambule

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Conseil d'Etat a défini le site du Crêt-du-Loclc comme pôle de développement d'importance cantonale. Cette vocation est confirmée par les travaux des groupes de travail « 3 Villes » constitués dans le cadre du projet de réseau urbain neuchâtelois (RUN - un rapport d'information vous sera prochainement adressé à ce sujet) et soutenu par les Conseils communaux du Loclc et de La Chaux-de-Fonds. C'est notamment dans cette perspective que nous vous avons récemment proposé la mise en œuvre d'un concours d'idées pour l'aménagement de cette zone.

Cette décision renforce le besoin d'infrastructures dans cette partie de la Ville. C'est pourquoi des contacts ont été pris avec les CFF afin d'envisager la réouverture de la halte du Crêt-du-Loclc. Ces derniers sont entrés en matière au vu de l'expansion des entreprises déjà implantées dans le secteur et du potentiel de développement de ce dernier. Les plans de la halte ont été récemment approuvés par l'Office fédéral des transports.

Enjeux

Vous trouverez en annexe à ce rapport, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de l'octroi d'un crédit destiné à couvrir la part cantonale de la réalisation de la halte.

En complément à ce dernier, nous ne pouvons qu'appuyer les éléments économiques et ceux liés au développement durable.

Votre Conseil s'est, lors de sa dernière séance, prononcé sur la vente d'un terrain à l'entreprise Sellita Watch Co SA. De même, la zone du Crêt-du-Loclc fait l'objet d'une forte demande de la part d'entreprises. Stryker a inauguré à la fin de l'année 2005 un bâtiment de plus de 8'000 m² et dispose d'un droit d'emption qui lui permettra de tripler cette surface. L'entreprise FKG Dentaire a également débuté les travaux de sa nouvelle usine dans la même zone. Auparavant, Nagra ID s'est déplacée dans l'ancienne usine Aciera. Cartier a également entrepris un agrandissement de son usine actuelle et a renouvelé le droit d'emption que vous lui aviez accordé en 1998 sur le terrain au Nord de l'usine. Enfin, depuis près de 2 ans maintenant, Neode a ouvert son antenne dans les Montagnes neuchâteloises et manifeste déjà son souhait de réaliser un agrandissement. Tout cela sans oublier les nombreuses nouvelles implantations actuellement en négociation et l'affectation en zone industrielle d'une surface de terrain de près de 90'000 m² que votre Conseil a approuvée au mois de juin.

Cette évolution récente ainsi que le potentiel de la zone nous incite à prévoir un développement concerté et à équiper le secteur afin de favoriser la mobilité durable. Jusqu'ici les employés des entreprises de la zone n'avaient que peu de possibilités de rejoindre les entreprises en transports publics. Non seulement, la nouvelle halte permettra d'améliorer la desserte, mais elle offrira un avantage conséquent aux personnes venant du Locle ou de France, leur évitant la traversée de la Mère Commune et ses bouchons récurrents, avantage non offert par les bus. La réouverture de la halte du Crêt-du-Loclc permettra également aux personnes en provenance de Bienne et de Neuchâtel d'accéder directement à cette partie de la Ville, sans rupture de charge dans la mesure où il est prévu que tous les trains en direction du Locle s'arrêteront à cet endroit. D'autre part, elle répondra aux objections souvent formulées par les groupements défenseurs de la nature concernant l'absence de mesures relatives aux transports publics liées aux projets d'aménagement de pôles de développement, lesquelles s'expriment notamment par le biais d'oppositions au stade du dépôt des permis de construire et retardent ainsi les projets.

La Ville se doit de permettre aux entreprises de croître sur son territoire. C'est pourquoi l'ouverture de la halte du Crêt-du-Loclc fait partie intégrante des conditions cadre offertes aux entreprises. D'autres mesures permettant de faciliter la mobilité douce des employés des entreprises sont négociées au cas par cas avec les sociétés.

En complément, il est envisagé d'instaurer un service de bus reliant le Crêt-du-Loclc et la Combe-à-l'Ours.

En outre, ce projet s'inscrit comme une première contribution au projet de TRANSRUN, qui envisage une liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, prolongée sous forme de navettes rapides et fréquentes au sein de l'agglomération neuchâteloise, entre Morteau et St-Imier et entre Marin et La Béroche. Il sera progressivement complété, dans le cadre d'une conception générale en discussion avec les autorités neuchâteloises et françaises et

prévoyant notamment des parkings d'échange à proximité des gares, en particulier à l'entrée des agglomérations.

Enfin, en favorisant une hausse de la fréquentation dans les trains à destination du Crêt-du-Loche, cette halte contribuera à convaincre les instances concernées de la nécessité d'investir dans les infrastructures des lignes Bienne-La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds et Besançon-La Chaux-de-Fonds, jugées essentielles pour l'accessibilité et le développement de toute la région.

Projet

Comme décrit plus en détails dans le rapport cantonal, le projet consiste à construire un quai de 150 m ainsi que des infrastructures d'accueil des voyageurs (abri, marquise, paroi d'information). Le coût total du projet se monte à CHF 1'614'000.-. Les CFF assument 20% du financement, soit le maximum pour ce genre d'infrastructures.

Le Canton a sollicité le Conseil communal qui a jugé qu'il devait traduire l'importance qu'il accorde à cette infrastructure par une entrée en matière pour une participation financière de la Ville, quand bien même il a regretté que l'intégralité de l'investissement ne soit pas assumée par le Canton, vu la nature des financements obtenus dans d'autres régions, en particulier lorsqu'ils étaient liés à la construction de l'A5. La contribution sollicitée du Grand Conseil représente ainsi 64% de l'investissement et celle de la Ville, conformément à la planification financière, prévoit un montant de CHF 300'000.-. Le Grand Conseil a accepté ce crédit en date du 1^{er} novembre par 95 voix contre 6.

La participation de la Ville peut être scindée en trois parties :

○ financement « contractuel » de la Ville, 10% du total du projet	CHF 161'400.-
○ financement au titre d'incitation à la mobilité douce	CHF 100'000.-
○ chemin d'accès piétonnier	CHF 20'000.-
Total du crédit sollicité	<u>CHF 281'400.-</u>

L'entreprise Cartier s'est engagée à nous restituer une partie de la somme qu'elle pourra économiser sur le montant qu'elle consacre actuellement aux courses de bus privées. Ce montant pourrait s'élever à Fr. 100'000.- sur une période de 2 ans, soit le montant sollicité au titre d'incitation à la mobilité douce de sorte que l'effort net finalement consenti par la Ville devrait se limiter à CHF 181'400.-. En outre, le Conseil communal portera au budget des crédits spéciaux une dépense de quelques dizaines de milliers de francs pour les aménagements d'interface (stationnement, parcs à vélos, espaces réservés aux bus, etc.) et paysagers autour de la gare.

Conséquences sur les finances

Charge annuelle pour la Ville :

Amortissement de 10% sur CHF 181'400.-	CHF 18'140.-
Intérêts 3,8% ⁽¹⁾	CHF 3'447.-
Charge annuelle moyenne	<hr/> CHF 21'587.-

⁽¹⁾ taux moyen sur les emprunts de la Ville sur la moitié du capital

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

La réouverture de la halte contribue à l'amélioration des liaisons entre les deux Villes et allègera certainement à terme le trafic de transit au centre du Locle comme de La Chaux-de-Fonds. Egalement sollicité pour participer au financement de ce projet le Conseil communal du Locle a préféré renoncer et en rester au principe d'un financement par la commune accueillant le projet. Une éventuelle liaison mécanique entre la Gare du Locle et le Centre-Ville, considérée comme complémentaire du projet de Gare du Crêt-du-Locle, ne donnera ainsi lieu à aucune contribution de notre Ville.

Eléments relatifs au développement durable

Comme déjà exposé plus haut, la gare du Crêt-du-Locle est un élément essentiel au développement économique de cet espace et indispensable à l'augmentation du transfert modal dans les Montagnes neuchâteloises. Le Conseil communal souhaite petit à petit pouvoir proposer des alternatives aux déplacements motorisés individuels et ainsi pouvoir améliorer la qualité de vie.

Classement de motions

Si elle ne répond pas complètement aux préoccupations exprimées par les auteurs (Verts, POP et PS) de la motion "création d'un réseau efficace de transports public entre Morteau et La Chaux-de-Fonds", acceptée le 8 mars par les Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, la réouverture d'une halte au Crêt-du-Locle constitue une étape importante de l'amélioration des liaisons ferroviaires entre notre région et la France voisine. Cette étape sera suivie d'autres réalisations, dont les priorités seront fixées en fonction des résultats d'une étude confiée à la fin de l'été dernier par les Exécutifs des deux Villes et les autorités françaises dans le cadre du projet d'agglomération Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, avec le soutien du programme Interreg, du RUN et du canton de Neuchâtel. En outre, la question de l'amélioration de l'infrastructure et des prestations sur la ligne Besançon – La Chaux-de-Fonds a été soulevée également au sein de la Conférence régionale des transports – présidée par La Chaux-de-Fonds – et figure parmi les éléments d'actualité dans les relations désormais régulières entre partenaires suisses et français. Elle devrait enfin figurer parmi les projets retenus dans le projet d'agglomération élaboré dans le cadre du RUN.

De même, la réouverture d'une halte au Crêt-du-Loclc constitue un progrès significatif pour les possibilités de desserte d'une zone de développement par les transports publics. Complétée des démarches menées par les TRN (offre MobiNight, enquête menée auprès des entreprises en lien avec l'Onde verte) et des recommandations de la Conférence régionale des transports concernant l'augmentation des fréquences en soirée sur la ligne de bus Le Locle – La Chaux-de-Fonds, elle constitue dès lors une première réponse – elle aussi encore partielle – à la motion de M. Laurent Kurth et consorts, acceptée le 30 janvier 2002, et intitulée "adapter l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail".

Dans la mesure où nous aurons l'occasion d'informer votre Autorité ultérieurement au sujet de ces démarches, nous renonçons à vous proposer ici le classement des motions susmentionnées, tout en vous demandant de prendre acte qu'une réponse partielle y est déjà apportée par le présent rapport.

Au vu des éléments qui précèdent, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexe : rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête

Article premier.- Un crédit de CHF 281'400.- est accordé au Conseil communal pour le financement de la nouvelle halte ferroviaire du Crêt-du-Loclc

Article 2.- Les éventuelles contributions reçues d'entreprises privées situées à proximité de la halte viendront en déduction du présent crédit.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 10%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le Président: Le Secrétaire:
Alain Parel Fabien Fivaz

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Cette demande de crédit concernant la réouverture de la halte du Crêt-du-Loclle ne nous pose aucun problème et va dans la bonne direction.

Tout d'abord, les CFF reconnaissent l'importance que cette ligne va avoir par la suite pour le développement durable de cette zone, soit l'implantation d'entreprises, les zones constructibles, etc. De plus, ceci donne une garantie de survie à cette ligne. Pour le Canton, c'est un signe pour l'avance du RUN. Pour les deux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, c'est une alternative quant aux moyens de communications. Ceci permet d'entrevoir une collaboration accrue avec la zone frontalière et nous osons espérer, de ce fait, une diminution du trafic routier.

Pour ce qui est de l'engagement financier, nous remercions les CFF et le Canton de l'effort consenti dans ce projet, mais également l'entreprise Cartier pour la restitution d'une partie de la somme qu'elle pourrait économiser sur le montant qu'elle consacre aux courses de bus privés.

Seul petit bémol, la Ville du Locle ne participe pas à la halte du Crêt-du-Loclle bien qu'elle bénéficie aussi de ce projet, soit le maintien de la ligne et la diminution du trafic. Mais surtout cela aurait été un signe que la zone du Crêt-du-Loclle l'intéresse pour un développement économique comme cela avait été sous-entendu lors de précédents Conseils généraux communs entre les deux villes. Une contribution même modique aurait été bien perçue. Quel est l'avis du Conseil communal à ce sujet ?

Après ces quelques remarques, les groupes libéraux et radicaux accepteront la demande de crédit. Merci.

Mme Sonia Droz Danzinelli, Les Verts : Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Les Verts accepteront le rapport relatif à l'octroi d'un crédit de Frs 280'400.- pour le financement de la réouverture de la halte du Crêt-du-Loclle. Néanmoins, j'aimerais juste relever que Le Crêt-du-Loclle, il ne faut pas l'oublier, est aussi avant tout un village. Effectivement, depuis 1995 où la gare a été fermée et les bus ont repris la relève, Le Crêt-du-Loclle est très mal desservi, en tout cas le soir. Donc l'horaire cadencé des trains sera un plus pour les habitants et bien sûr pour les usagers. Merci.

M. Jean-Marc Feller, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec satisfaction que nous avons lu le rapport concernant la réouverture de la halte du Crêt-du-Loclle et nous relevons que c'est le moment que ce rapport arrive, car il est nécessaire de desservir cette zone. En effet cette dernière est en plein développement et son potentiel de croissance n'est pas à négliger. Nous sommes heureux de constater que les CFF et l'Etat de Neuchâtel sont entrés en matière et nous nous félicitons que le Grand Conseil ait accepté de nous aider. Néanmoins nous sommes surpris que Le Locle ait refusé de participer. Ceci entre complètement dans le projet d'agglomération élaboré dans le cadre du RUN et c'est une belle ouverture en direction de Morteau et de Saint-Imier. Nous relevons aussi avec satisfaction que la fréquence des trains et des bus permettra une desserte régulière de cette zone et de ce quartier, et nous pouvons ainsi espérer une grande utilisation des transports publics.

Afin de les favoriser et de diminuer la circulation routière, il faudrait créer des parkings d'échange et instaurer des contraintes dans les villes.

Néanmoins, nous avons quelques questions : Quelle certitude avez-vous concernant la restitution d'une partie de la somme que l'entreprise Cartier pourrait économiser sur ses transports privés ? Pourquoi l'amortissement du financement est prévu sur dix ans, alors que cette nouvelle halte devrait durer plus longtemps ? Des crédits spéciaux sont prévus pour des places de stationnement, parcs à vélos, espaces réservés aux bus, etc. Quelle sera l'ampleur des places de stationnements, seront-elles payantes et où seront-elles situées ? Nous jugeons opportun qu'il y ait peu de places de stationnement et que ces dernières soient limitées dans le temps, voire même payantes.

Le parti socialiste acceptera ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Mme la présidente, Madame, Monsieur. Réouvrir la halte ferroviaire du Crêt-du-Loche, voilà une idée tout à fait intéressante et d'actualité. Mais toutefois en étudiant le rapport du Conseil communal de plus près, certains de ses aspects ont fait bondir le groupe UDC. Le refus du Loche d'entrer en matière, ne serait-ce que symboliquement, à une participation au financement de cette halte nous a profondément déçus. Car cela ne va pas du tout dans le sens d'un rapprochement de nos deux communes.

Ensuite, la manière de nous présenter le financement de ce projet n'est absolument pas réaliste. On "saucissonne" les montants en plusieurs tranches sous prétexte d'une incitation à la mobilité douce, un chemin d'accès vient s'ajouter et on oublie de tenir compte dans le projet d'un montant je cite "de quelques dizaines de milliers de francs" pour les aménagements d'interfaces selon la formule utilisée dans le rapport. Pourquoi ne pas nous présenter un montant fixe et unique qui représenterait le coût total de ce projet ?

Quant aux Frs 100'000.- que l'entreprise Cartier pourrait nous restituer, avons-nous au moins une garantie que cela se fera ?

Nous n'allons pas nous étendre sur la manière dont les CFF traitent le dossier. Une fois de plus, nous allons payer la facture, entretenir le site mais tout le bénéfice en revient aux CFF !

Un autre point n'a pas été évoqué dans le rapport, c'est la notion d'habitation dans cette zone du Crêt-du-Loche. Dans le cas où une zone d'habitations verrait le jour dans le secteur, est-ce que cette halte correspondrait aux attentes de ses habitants ?

D'autre part, où en sommes-nous avec le parking d'échange qui se situerait au Col-des-Roches et qui serait un complément nécessaire à la halte en question ? Le groupe UDC est toujours favorable à un développement durable d'une zone industrielle mais se positionnera après les réponses du Conseil communal. Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, POP : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes heureux de constater que chacun, ou presque, semble persuadé de l'importance de développer les infrastructures du Crêt-du-Loche, en particulier en matière de transports. L'idée de développer en parallèle au train une ligne de bus, va

aussi dans le sens de développer intelligemment la zone. On doit absolument offrir une offre performante si l'on veut proposer une alternative crédible à la voiture. On ne peut se contenter de la future H20 pour espérer résoudre les problèmes d'embouteillages entre nos deux villes aux heures de pointe.

Pour le reste, le rapport nous semblait clair. Nous avons juste une petite question sur la façon dont s'était faite la répartition entre le Canton et la Ville. Ainsi, dans une perspective de développement intelligent de la zone et le rapprochement entre les deux communes des Montagnes neuchâteloises, malgré le retrait du Locle que nous regrettons, ce projet nous semble incontournable. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : La parole au Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais d'abord vous remercier de l'intérêt que vous avez porté à ce rapport, de l'approche positive pour la plupart d'entre vous que vous lui réservez. Ce d'autant que c'est un projet qui tient à cœur au Conseil communal, qui y voit, comme plusieurs d'entre vous, des perspectives de développement intéressantes pour Le Crêt-du-Loclc, pour ne pas dire une condition des perspectives de développement du Crêt-du-Loclc, et de renforcement des Transports publics dans la région, qui en a bien besoin. Il suffit de se rendre dans la région du Locle, du Crêt-du-Loclc ou même dans certains quartiers de La Chaux-de-Fonds aux heures de pointe pour se rendre compte de la nécessité de provoquer progressivement une part de transfert modal ou en tout cas d'absorber l'augmentation de la mobilité par les Transports publics.

Vous avez été plusieurs à relever la déception qui était la vôtre à la lecture de ce rapport quant à l'attitude du Locle. J'aimerais en partie vous rassurer, en partie vous dire que la déception est partagée par le Conseil communal. Vous rassurer d'abord pour vous indiquer que La Chaux-de-Fonds et Le Locle, avec les partenaires français, travaillent ensemble à une étude sur la manière de renforcer le trafic ferroviaire au sein de l'agglomération, qui a d'ailleurs fait l'objet d'annonces cette semaine, entre Morteau et La Chaux-de-Fonds, voire Morteau et Saint-Imier. Nous avons donné un mandat, avec l'appui de la région Franche-Comté en principe, mais en tout cas de Morteau et du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du canton via le RUN, pour étudier les améliorations possibles à apporter sur cet espace. Nous sommes ensemble sur ce projet et nous le considérons comme un projet unique de Morteau à La Chaux-de-Fonds, voire Saint-Imier, et pas comme des bouts de morceaux qui appartiennent respectivement au Locle, à La Chaux-de-Fonds ou à Saint-Imier, qui a aussi prévu la réouverture d'une gare dans ses quartiers Ouest à proximité du développement industriel qui s'organise dans cette commune. Donc là, nous sommes réunis et nous considérons cela comme un projet unique commun que nous développons ensemble.

Sur la partie du financement, nous aurions pu imaginer effectivement, compte tenu du rapprochement quand même assez large qui prévaut entre les deux communes depuis quelques années, compte tenu aussi de la volonté de montrer symboliquement qu'il s'agissait d'un projet commun et compte tenu du crédit voté ensemble pour l'étude d'aménagement sur Le Crêt-du-Loclc, que Le Locle dise : "On

participe à cet investissement. Il nous intéresse aussi et, en contrepartie, on attend que le Conseil communal nous dise qu'il présentera un rapport au Conseil général quand on viendra avec des investissements qui alimentent la même ligne au Locle". Nous aurions pu le souhaiter. Les Loclois ont préféré s'en tenir à une systématique qui dit que même si le projet est un projet commun, chacun paie les infrastructures qui sont sur son territoire. C'est une logique qui, en tout cas sur le plan institutionnel, peut être défendue, même s'il est vrai qu'elle nous a un peu déçus. Mais la conséquence de cela est très claire, c'est que La Chaux-de-Fonds ne financera pas le projet qui est agendé pour étude l'année prochaine et pour réalisation l'année suivante au Locle, à savoir la liaison centre-ville - gare, puisque c'est comme ça qu'elle s'appelle, la fameuse liaison mécanique qui doit permettre de relier très facilement le nœud de transport bus avec la gare CFF au Locle. Nous aurions pu imaginer des financements croisés, mais cela n'arrivera pas dans l'autre sens non plus, évidemment. Voilà pour ce qui est de nos relations avec Le Locle. Mais j'insiste : ce projet s'inscrit dans un projet commun, global, pour lequel nous travaillons avec Le Locle.

Pour ce qui est de la participation de l'entreprise Cartier, j'aimerais juste souligner qu'il s'agissait pour le Canton de convaincre le Grand Conseil de l'utilité de cette nouvelle infrastructure - ou plutôt de la réouverture de cette infrastructure, puisque la gare a été fermée il y a moins de dix ans - en montrant que les entreprises considéraient que c'était un investissement utile. Parmi les entreprises les plus symboliques installées au Crêt-du-Locle, nous avons décidé de commencer par Cartier, en espérant qu'on entraînerait les autres dans la foulée. Nous nous sommes rendu pour discuter de ce projet, avec les représentants du Canton et de la Ville conjointement, auprès de l'entreprise Cartier, qui nous a confirmé son intérêt mais qui nous a dit "nous ne pouvons pas participer à un investissement alors que nous payons aujourd'hui encore des bus aussi bien depuis La Chaux-de-Fonds que depuis la France pour amener notre personnel jusqu'à l'entreprise. En revanche, si votre infrastructure nous permet de faire des économies, alors, nous sommes d'accord de contribuer, après coup, à cet investissement". Et nous avons effectivement articulé le chiffre de Frs 100'000.-.

A ce sujet, j'aimerais vous lire un extrait du courrier que nous avons reçu au début du mois de novembre en confirmation des discussions que nous avons eues avec l'entreprise Cartier. « *La remise en service de la gare du Crêt-du-Locle conjointement à l'amélioration de l'offre des TRN découlant de l'ouverture d'une nouvelle route devrait permettre la réduction de "nos" lignes de bus pour lesquelles nous dépensons Fr. x (montant que je ne vais pas révéler ici, mais qui se chiffre en plusieurs centaines de milliers de francs) annuellement. Le cas échéant, nous serions ouverts à négocier un soutien à l'offre ferroviaire par le biais d'un transfert de charges.* » Le projet était de relier la gare du Crêt-du-Locle devant Cartier en direction de Neode pour permettre un bouclage des lignes de bus en direction de la zone industrielle. Ce projet a été reporté pour l'heure, pour deux raisons sur lesquelles je reviens volontiers si cela vous intéresse. Il était prévu aux investissements 2007 et finalement il viendra aux investissements 2008, mais il est toujours à l'ordre du jour pour le Conseil communal.

Je crois que c'est un engagement qui est clair. Evidemment, il n'y a à ce stade-là, pas de montants articulés, puisque l'entreprise Cartier attend de voir quelles

économies elle pourra faire, mais l'intérêt est manifeste. L'intention est confirmée. Cela nous paraissait suffisant. Nous aurions souhaité que l'Etat se substitue mais cela n'a pas été possible dans les discussions de le convaincre de faire cet effort supplémentaire.

De notre côté, nous tenions à montrer l'intérêt que nous marquions à cette infrastructure. Et nous avons accepté de faire cette avance sur une participation d'une entreprise, puisque nous avons Frs 300'000.- à la planification financière qui permettaient de le faire et que nous n'avions pas trop mal négocié avec l'Etat dans l'intervalle.

Le groupe UDC a raison de dire que dans le calcul des conséquences financières, nous avons été un peu rapides. En fait, si nous admettons que cette avance sera remboursée à raison de Frs 50'000.- la première année et de Frs 50'000.- la deuxième, nous pouvons faire le calcul rapide suivant : Frs 50'000.- à 4% (taux d'intérêt moyen sur les emprunts de la Ville), représentent 1'000.- pour six mois, puisque nous admettons que l'argent sera remboursé après la moitié de l'année. Frs 50'000.- sur dix-huit mois pour la deuxième tranche représentent Frs 3'000.- soit au total 4'000.- supplémentaires à ce qui est évoqué dans le rapport. Ce n'est pas une charge répétitive mais vraiment une charge unique de Frs 4'000.-. J'admets que c'est une manière un peu succincte, vous avez raison, de calculer les conséquences financières, ce qui nous a amenés à oublier cette partie-là dans le calcul. J'espère toutefois que cela ne vous conduira pas à refuser le rapport.

Pour ce qui est de la nécessité d'ouvrir cette halte, j'aimerais signaler à votre Conseil que vous avez voté - au mois de juin si je me souviens bien - en lien avec toute une série de révisions du plan et règlement d'aménagement communal, le dézonage d'une grande parcelle en Ouest de Neode. Ce dézonage est actuellement bloqué par des oppositions de trois organisations protectrices de l'environnement qui revendiquent, à juste titre si on s'en tient à la législation, que le pôle de développement - puisque Le Crêt-du-Loche figure dans les pôles de développements identifiés par le Canton - fasse l'objet de toute une série d'études d'impact sur le bruit, l'environnement, les nuisances, etc. Je pense que nous allons aboutir à la levée de ces oppositions très prochainement en ayant démontré que ce dézonage ne s'inscrivait pas dans la stratégie des pôles, et que c'était en fait la dernière étape de l'extension des zones industrielles existantes et que la stratégie des pôles débutait sur cet espace-là avec le concours du Crêt-du-Loche. Mais parmi les éléments importants pour pouvoir organiser le développement dans cette zone, il y aura évidemment à démontrer que les Transports publics ne sont pas absents. Donc c'est non seulement important, mais c'est nécessaire si on veut que Le Crêt-du-Loche soit effectivement la zone de développement des villes de La Chaux-de-Fonds et du Loche. C'est aussi une question de qualité d'accès au site depuis l'extérieur. Si, quand on prend le train à Neuchâtel, à Bienne ou à Besançon, on peut éviter de descendre du train au Loche ou à La Chaux-de-Fonds pour devoir prendre le bus pour aller ensuite au Crêt-du-Loche, c'est évidemment aussi une question d'attractivité pour ce site qui nous paraît extrêmement importante. Le Conseil communal, comme vous, souhaite augmenter la part des Transports publics dans les déplacements, en particulier dans les déplacements quotidiens pendulaires.

La façon dont cela s'est négocié avec les CFF : Avec les CFF, nous avons sur certains dossiers de très bonnes relations et d'excellents contacts. C'est le cas du projet de la gare aux marchandises où nous travaillons vraiment en étroite collaboration. Cela a été un peu moins le cas pour la réfection du sous-voie de la gare de La Chaux-de-Fonds, dont je vous passerai mes commentaires. Et c'est en l'occurrence pas trop mal allé pour Le Crêt-du-Loche, puisque ce n'est pas nous qui avons négocié, mais le Canton. Le Canton a négocié par l'intermédiaire de M. Hirschy déjà ; c'est dire si c'est un dossier qui a été initié il y a quelques temps déjà et qui a demandé une étude sur la base d'un devis estimatif qui était chiffré à l'origine à 1,3 million, plus ou moins 50%. Vous voyez que c'est assez large comme fourchette ! Il a donc demandé une étude de faisabilité dont sont ressorties toute une série de variantes. Une variante avec un quai en bois qui coûtait 1,9 million. Une variante de base qui coûtait 1,7 million. Une variante dite "midi" qui coûtait 1,5 million. Et une variante dite "mini" qui coûtait 1,35 million, mais avec une salle d'attente ouverte et non chauffée, une marquise réduite et toute une série d'inconvénients. Le chef du Département de l'époque a opté pour cette variante mais en demandant quelques aménagements, notamment une salle d'attente fermée, estimant qu'il s'agissait du minimum qu'on pouvait attendre pour une halte de ce type, et la négociation de toute une série d'économies. Les devis ont été passés en revue ligne par ligne pour essayer de raboter un peu les montants. Au final, c'est une variante à 1,4 million qui a été retenue, à laquelle il a fallu ajouter Frs 100'000.- pour l'escalier d'accès et le chemin et enfin la TVA, ce qui fait que nous arrivons à 1,6 million. C'est dire qu'il y a eu des négociations importantes. En tant que commune, nous avons été peu compétents pour négocier avec les CFF. Ce que le Canton nous a confirmé également, c'est que la participation de 20% des CFF était la participation maximale qui était envisagée dans les infrastructures de ce type et que par conséquent il ne servait à rien de négocier beaucoup plus longtemps sur la proportion de participation; il fallait se battre plutôt sur le devis de base, ce qui a été fait, je viens de vous l'expliquer.

Pour le Conseil communal il est important que des investissements continuent d'être faits le long de cette ligne. C'est l'augmentation des voyageurs sur les lignes actuelles qui justifiera les investissements beaucoup plus importants qui pourront être faits dans l'optique par exemple du TRANSRUN, dans l'optique du renforcement de la ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds qui est aussi importante pour notre région, et dans l'optique des relations que nous avons avec la SNCF et la région Franche-Comté pour l'amélioration de la ligne Besançon-La Chaux-de-Fonds, dont on ne rappellera jamais assez, comme vous l'avez déjà relevé, qu'elle nous donnera accès dans quelques années à une gare TGV avec toute une série de destinations vers de grandes villes européennes.

J'essaie de passer en revue rapidement les questions que vous m'avez posées et auxquelles je n'ai pas encore répondu. M. Rohrbach, le rapport va dans la bonne direction. Les trains, eux, iront dans deux directions.

Remerciements aux CFF, au Canton et à Cartier. Je ne vous cache pas que le Conseil communal était néanmoins un peu déçu de la part du Canton, même si c'est un investissement important, dans la mesure où ailleurs dans le canton, en particulier dans les aménagements qui ont été faits en lien avec la N5, les communes

n'ont rien eu à payer du tout. Mais c'était de l'argent fédéral. Nous aurions pu attendre que dans un esprit d'équilibre régional, le Canton se substitue à la Confédération lorsque ce n'était pas en lien avec des infrastructures financées par la Confédération. Enfin là, il a fallu démontrer que nous voulions cette infrastructure par un financement, mais qui reste modeste sur l'ensemble.

Mme Droz Danzinelli a parlé du Crêt-du-Loche mal desservi le soir. Nous avons fait le même constat et nous avons même signalé ce point-là dans le cadre de la conférence régionale des transports qui est appelée à faire des observations pour la définition de l'offre des Transports publics année après année. Nous sommes en train de préparer l'offre 2008 avec le Canton et cette conférence. Parmi les revendications de La Chaux-de-Fonds figurait l'amélioration de la desserte du soir dans la perspective que vous signaliez et aussi du développement de cet espace.

M. Feller a cité le projet d'agglomération. Je crois avoir répondu en disant que c'était aussi dans cet esprit-là que nous souhaitions cette infrastructure.

Concernant le parking d'échange et les contraintes en ville, je crois avoir déjà dit que le Conseil communal avait adopté les règles principales d'une politique de stationnement et que nous étions en train de négocier des terrains qui nous permettent d'organiser des parkings d'échange aux entrées des villes. L'entrée de ville Ouest étant considérée comme l'entrée du Loche et pas l'entrée de La Chaux-de-Fonds, donc Le Col-des-Roches. Une politique de cette nature ne peut s'envisager, c'est vrai, qu'avec un certain nombre de restrictions pour ce qui est du centre-ville lui-même. Les discussions en cours à ce sujet sont la possibilité au plan cantonal d'imposer que des places de stationnement sur fonds privés devant les entreprises dès lors qu'elles excèdent un certain nombre soient obligatoirement rendues payantes de façon à ce que l'on ne crée pas une concurrence entre les villes et les périphéries en mettant des contraintes en ville et en repoussant de ce fait-là les entreprises à l'extérieur. L'analyse que nous avons faite au niveau de la ville montre que nous avons suffisamment de places de stationnement pour les habitants et les clients des commerces, mais qu'il nous faut gérer mieux les flux de pendulaires. C'est donc une généralisation progressive de la zone bleue que nous voulons envisager, mais encore une fois, en lien avec des solutions alternatives, donc des parkings d'échange.

M. Feller demande pourquoi on amortit sur dix ans. Nous aurions pu amortir en une année, puisque nous ne serons pas propriétaires de l'infrastructure. Ce sont les CFF qui restent propriétaires de l'infrastructure, qui vivra plus longtemps que dix ans, c'est vrai. Mais en l'occurrence dix ans, c'est vraiment la durée maximale pour une infrastructure qui ne sera même pas à notre bilan. Mais enfin cela semble être admissible pour le Canton de cette manière-là néanmoins.

Peut-être une précision quant à l'ampleur des places de stationnement, leur nombre et leur situation. Nous avons rédigé ce rapport relativement rapidement, parce que nous voulions permettre le démarrage des travaux. Le Canton a voté, la Confédération a approuvé le projet, le permis de construire a été délivré par l'Office fédéral, puisque c'est une compétence de l'Office fédéral. Donc il nous fallait permettre de débloquer ce dossier pour que la construction du quai de la halte puisse se faire. Nous n'avons pas aujourd'hui un plan définitif des aménagements qui vont venir autour. Cela sera quelques places de stationnement. Nous n'avons pas l'intention d'y faire un grand parking. Vraisemblablement quelques aménagements

végétaux aussi, des places pour les cycles. Donc ça fera partie d'un crédit spécial qui figure au budget 2007 pour quelques dizaines de milliers de francs sous la rubrique "aménagement urbains divers" qui a été réduite de moitié par rapport à l'année passée. Les chiffres que j'ai obtenus des Travaux publics, c'est quelques dizaines de milliers de francs, entre Frs 60'000.- et Frs 100'000.- pour ces infrastructures, mais nous n'avons pas de plan définitif aujourd'hui. Il nous paraît que de toute façon, les abords de cette gare, même si nous ne réouvriions pas la halte, devraient être envisagés et nous sommes sur territoire communal. Pour l'instant, il y a des gros cailloux qui sont posés là en attendant l'aménagement définitif.

J'ai répondu sur la manière de présenter le financement et à l'attitude des CFF.

Je crois avoir répondu sur l'attente des habitants.

Reste le parking d'échange au Col-des-Roches. Il fait partie des infrastructures envisagées dans le cadre de l'étude que nous menons conjointement avec nos voisins français et avec Le Locle. Il y a une alternative qui serait un parking à proximité de la douane du Col-France du côté de Villers-le-Lac, avec réouverture d'une halte aussi à proximité de la douane. L'autre alternative, c'est effectivement Le Col-des-Roches. Ça fera l'objet des conclusions de l'étude qui est en cours. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est que ce parking-là doit permettre de collecter les gens qui viennent de France, de la Vallée de La Brévine notamment et qu'il n'y aura pas de parking de la même ampleur au Crêt-du-Loche ou aux Eplatures, puisque nous estimons qu'il faut arrêter les gens avant qu'ils traversent Le Locle.

Voilà en quelques mots les réponses que je pouvais faire à vos questions en espérant vous avoir convaincus et en vous demandant encore une fois de bien vouloir soutenir ce projet. Je crois qu'il est important pour l'avenir de cette ville. Merci beaucoup.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : La parole à M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aimerais m'exprimer par rapport aux choix. Que les gens comprennent bien qu'il y a eu des choix drastiques au niveau des investissements quand le Grand Conseil a dû se prononcer. Le Conseil d'Etat avait franchement de la difficulté, parce qu'il avait une enveloppe qui était extrêmement limitée.

Ce soir, je sais qu'il y a quelques personnes qui voudraient peut-être s'opposer à ce crédit. Mais je trouve que les Montagnes devraient donner une image forte. Une image forte vis-à-vis du Grand Conseil, une image forte qui dise que nous défendons nos Montagnes. C'est dur, nous essayons d'attirer des investissements dans le Haut. La Chaux-de-Fonds est la première intéressée à un investissement que le Conseil d'Etat a accepté. Je peux comprendre que nous aurions voulu plus, mais il y a beaucoup de gens qui veulent plus. Quand les caisses sont vides, on ne peut donner que ce que nous avons. Donc quelque part, le Canton a fait de gros efforts. Je dois dire franchement, reconnaissons qu'il a accepté de prendre ce crédit parce qu'il a dû en éliminer d'autres pour pouvoir rentrer dans le frein à l'endettement. Ce soir, je crois qu'en tant que La Chaux-de-Fonds, nous devons montrer un signe clair, nous avons besoin que des investissements se fassent dans le Haut, et nous y tenons. C'est

pour cela que j'appellerai ceux qui sont contre à s'abstenir et à ne pas voter contre; mais c'est la liberté à chacun de voter. Merci.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : J'aimerais remercier M. Legrix de son intervention. Je crois que c'est effectivement un signal important que nous pouvons donner ce soir par rapport au Canton. Il faut préciser juste un élément. Il est vrai que le Canton avait annoncé qu'il n'y aurait pas ou presque aucun investissement nouveau au budget 2007. Il y en a eu quelques-uns, très peu nombreux. Celui-ci a pu être maintenu. C'est clairement une appréciation politique qui a été faite de l'importance de cet investissement. Sur la systématique, j'ai dit ce que nous en pensions, mais vous avez raison de souligner que c'est un des rares investissements nouveaux qui a passé le crible du tri des investissements au plan cantonal. Donc je crois qu'il y a effectivement un signe important que nous pouvons donner pour l'avenir et le développement de cette ville et la volonté qui s'y manifeste encore.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous allons pouvoir passer directement au vote de l'arrêté. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5. Celles et ceux qui acceptent l'arrêté sont priés de le faire en levant la main.

L'arrêté est accepté par 35 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons passer au point 3 de l'ordre du jour.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

en réponse
au postulat des groupes libéral-ppn et radical relatif à la recherche d'économies structurelles et à la motion du groupe UDC sur la réduction du nombre de Conseillers communaux, ainsi qu'aux recommandations de la Commission financière pour l'élaboration du budget 2007

(du 8 novembre 2006)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction

Lors de sa séance consacrée à l'examen du budget 2006, le 13 décembre 2005, le Conseil général a adopté sans opposition un postulat des groupes libéral-ppn et radical, par Mmes Pierrette Ummel et Sylvia Morel, ayant la teneur suivante :

Les groupes libéral-ppn et radical estiment qu'il est impératif de trouver rapidement des économies structurelles en plus de celles proposées par le Conseil communal, c'est pourquoi ils demandent d'examiner les différents domaines listés ci-dessus afin d'améliorer les prestations communales et diminuer le déficit des comptes 2006 et suivants.

La charge par dicastère va considérablement changer. Après la création de SIM, l'entrée en fonction de l'EHM, le transfert du secondaire II au canton et la nouvelle orientation du corps de police, il faudra envisager des changements dans la répartition des tâches attribuées au Conseil communal.

Nous sommes attachés à une représentation politique qui évite une prise de pouvoir technocratique. Il n'est donc pas question de diminuer le nombre des Conseillers communaux, pour autant que l'on redéfinisse ses tâches.

En réorganisant certains postes de cadres supérieurs, le Conseil communal pourrait reprendre quelques-unes des tâches qui leur étaient dévolues et œuvrer ainsi au cœur des structures communales.

Voici quelques tâches pour lesquelles nous souhaitons que le Conseil communal s'implique davantage :

- *Chargé de communication*
- *Délégué à la jeunesse*
- *Chargé de la promotion des immeubles*
- *Responsable des sports*
- *Chef du SIS*
- *Responsable de la promotion économique*

Le Conseil communal doit consacrer du temps à repenser et préciser certaines tâches et certains comptes :

- *Pertinence de l'outil SAP*
- *Vérification de l'utilisation des prestations de l'aide sociale*
- *Réorientation des missions à la direction des écoles, de l'école primaire en particulier*
- *Examiner une possibilité de synergie entre le délégué à la jeunesse, le Parlement des Jeunes et le Centre de Rencontre*
- *Missions et prestations du service d'orthodontie*
- *Le coût des prestations fournies par rapport aux taxes et émoluments demandés*
- *Charge de la caisse de pension communale pour la ville*
- *Les subventions culturelles*
- *Les transports scolaires*

Il n'est pas demandé l'ouverture d'un débat sur chaque objet, mais une prise en compte par le Conseil communal de chaque suggestion susceptible d'améliorer la situation financière de la Ville et d'une discussion de ce postulat en Commission financière.

Quelques mois plus tard, le 29 mars 2006, votre Conseil acceptait également, par 23 voix contre 7, une motion du groupe UDC, par M. Hughes Chantraine, dans une version amendée par M. Jean-Charles Legrix. Le texte de la motion amendée est le suivant :

Avec l'introduction de l'EHM dès janvier 2006 et le passage de la Police communale sous la direction de la Police cantonale, deux de nos conseillers communaux se trouvent délestés d'une part très importante de leurs fonctions.

En conséquence, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de réduire l'effectif du Conseil communal et/ou des chefs de services, réduction qui tienne compte de la nouvelle charge de travail.

Enfin, la Commission financière a souhaité se réunir à plusieurs reprises dès le début de l'année 2006 pour définir les grandes lignes des orientations qu'elle souhaitait voir données pour l'élaboration du budget 2007. En date du 18 avril 2006, elle a conclu cette première phase de ses travaux préparatoires en remettant au Conseil communal ses recommandations, avec la teneur suivante :

Recommandations de la Commission financière pour l'élaboration du budget 2007 :

- revoir l'organigramme et l'organisation des services afin de créer des unités de gestion plus grandes;
- revoir la répartition des charges entre le Conseil communal et les chefs de services;
- améliorer les relations publiques entre le Conseil communal, la population et les interlocuteurs de l'industrie;
- trouver un projet d'investissement auquel la population des villes des Montagnes puisse s'identifier;
- mener une réflexion au sujet des recettes de la ville;
- poursuivre les réflexions au sujet de l'imposition des personnes morales;
- mener une réflexion au sujet du cahier des charges du chargé de communication;
- mener une réflexion au sujet de la location du domaine public (Swisscom ou Cablecom par exemple);

De plus, la Commission souhaite :

- être informée lors de la création ou le renouvellement de postes;
- connaître le processus d'élaboration du budget;
- savoir s'il existe des outils pour assister le Conseil communal lors de l'élaboration du budget.

Par le présent rapport, le Conseil communal entend non seulement informer le Conseil général de son point de vue sur les pistes suggérées et des mesures déjà prises ou à prendre par le Conseil communal, mais également marquer l'importance qu'il accorde aux propositions formulées.

Le Conseil communal peut en outre d'entrée de cause affirmer qu'il partage la plupart des préoccupations exprimées au travers des trois démarches rappelées ci-dessus et que nombre des actions d'ores et déjà entreprises rencontrent la volonté exprimée par les groupes libéral-ppn et radical et par la Commission financière.

Cela étant, le Conseil communal se doit aussi de relever que, pour les services comme pour l'Exécutif, l'ampleur et le nombre des réformes conduites depuis le début de la législature entraînent une charge telle qu'elle en est un frein à l'amorce de nouveaux chantiers et un risque pour la réussite de ceux qui ont été ouverts. La capacité d'une petite administration comme celle de la Ville de La Chaux-de-Fonds doit donc être prise en compte si l'on entend éviter les blocages, le découragement, l'épuisement et surtout la détérioration des prestations servies au public.

En outre, certaines réformes impliquent quelques dépenses d'investissement pour pouvoir être mises en œuvre dans de bonnes conditions ce qui, sans être rédhibitoire, peut également constituer un obstacle vu la situation financière de la Ville.

De façon plus détaillée, nous vous fournissons ci-après les indications sur les réflexions et travaux en cours pour les principaux thèmes soulevés par les interventions rappelées ci-dessus.

Organisation des services et répartition des rôles politiques et administratifs

Réduction des tâches des Conseillers communaux

Avec la constitution d'institutions spécifiques pour la gestion de certaines tâches (SIM SA, Arc-en-Scènes), la cantonalisation de certains secteurs (hôpitaux, secondaire 2) et le regroupement ou l'intensification des collaborations avec d'autres communes ou avec l'Etat (SIS, Tourisme, Etat civil, Forêts, Police, Informatique, Caisses de pensions, Economat, voire Promotion économique et Gérance des immeubles), il est probable que les tâches de gestion courante dans lesquelles s'impliquaient les Conseillers communaux sont appelées à se réduire.

D'une part, en effet, ces opérations constituent autant d'occasions de redéfinir la distinction entre le travail politique et le travail opérationnel et, d'autre part, ces regroupements réduisent le nombre de centres de décisions.

A court et moyen terme, la charge des Conseillers communaux ne s'en trouve pas réduite, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, la mise en place de ces réformes demande une grande implication de la part du Conseil communal, que ce soit pour définir les contours de la nouvelle organisation, pour l'expliquer (à l'interne comme à l'extérieur) et pour en suivre les premières étapes.

Deuxièmement, ces regroupements permettent de concentrer la conduite opérationnelle mais, si la Ville entend continuer de participer à la définition des orientations politiques, transforment plus qu'ils n'allègent le travail politique. Qu'il s'agisse du Conseil d'administration de SIM SA (implication de trois Conseillers communaux), du Conseil de la Fondation Arc-en-Scènes (un membre du Conseil communal), de la conduite stratégique des hôpitaux (un membre du Conseil communal au Conseil d'administration et un autre au Conseil cantonal des Hôpitaux), des Conseils d'administration des TRN (un Conseiller communal) et d'ARESA (trois Conseillers communaux), du comité de Tourisme neuchâtelois (un membre du Conseil communal), ou de la mise en place des nouvelles structures de la police (mise en place d'un Conseil local de la sécurité et participation au Conseil cantonal de la sécurité), toutes ces nouvelles structures rendent nécessaire une forte implication du Conseil communal, à la fois pour influencer les orientations retenues, s'assurer de la prise en compte des intérêts de la Ville, contrôler de façon générale la gestion déléguée aux organes

opérationnels et être en mesure de renseigner le Conseil général et la population.

Troisièmement, de l'avis du Conseil communal, ces concentrations ne doivent pas s'envisager par l'abandon systématique de responsabilités de gestion à d'autres collectivités. Comme principale ville des Montagnes neuchâtelaises et première ville du canton, La Chaux-de-Fonds doit prendre une part active à la conduite de certains de ces secteurs. Tel est déjà le cas pour SIM SA, pour CRIDOR, pour ARESA et pour le SIS, ou encore pour des sociétés telles qu'IGESA, CISA SA et SIVAMO, qui sont placés sous la responsabilité de La Chaux-de-Fonds. Et d'autres projets en cours devraient conduire à une situation comparable.

Or, dans chaque cas, le travail nécessaire pour informer et associer concrètement les autres partenaires relève en grande partie du travail politique et implique en conséquence un engagement important et une grande disponibilité des Conseillers communaux.

Enfin, à l'heure où la collaboration régionale prend davantage d'importance, l'implication du Conseil communal au sein d'organismes de concertation (Réseau urbain neuchâtelais – RUN, Association Centre-Jura, Réseau des villes de l'Arc jurassien – RVAJ, Conférence transjurassienne – CTJ, Association des communes neuchâtelaises – ACN) et sa participation aux conseils et commissions cantonaux apparaissent comme essentielles, à la fois pour défendre les intérêts de la Ville et pour envisager et mettre en œuvre des projets à une échelle qui dépasse ses frontières. Là également, le rôle de centre urbain principal conduit à une forte implication et rend nécessaire une grande disponibilité des membres du Conseil communal.

Constitution d'unités de gestion plus grandes

La proposition de constituer des unités de gestion plus grandes rejoint les objectifs du Conseil communal, qui y voit plusieurs avantages.

D'abord, la concentration des tâches de gestion et de coordination permet une approche plus professionnelle de ces activités, en leur dédiant des ressources spécifiques. De ce point de vue, cette orientation répond à l'une des faiblesses actuelles de l'administration chaux-de-fonnière, où la planification, la gestion financière et l'animation des équipes sont souvent assumées par les mêmes personnes que celles répondant directement des prestations à la population et reléguées au rang de tâches secondaires.

Par ailleurs, le regroupement d'entités permet aussi des synergies intéressantes, en offrant notamment de meilleures possibilités de réaffecter les ressources d'un domaine à l'autre en fonction des besoins et des fluctuations constatées dans l'activité des différents secteurs.

Enfin, une fois aboutie, cette concentration des services dans des unités plus grandes, avec professionnalisation des fonctions de coordination et de gestion, contribue elle-aussi à une meilleure clarification des rôles politiques et administratifs. Elle doit donc, à terme, permettre aux Conseillers communaux de

se concentrer sur le travail politique et déléguer de façon plus précise la conduite opérationnelle des services à l'administration.

Parmi les réformes menées dans cette direction, les exemples suivants peuvent notamment être mentionnés :

- intégration de toutes les fonctions liées à la gestion financière (contributions, comptabilité, caisse, débiteurs et finances) dans un seul service (réforme débutée lors de la législature précédente);
- intégration de la Clinique scolaire et de la Clinique dentaire dans le Centre de santé scolaire (réforme conduite sous la législature précédente);
- intégration dans une seule entité administrative des secrétariats des Ecoles infantine, primaire et secondaire;
- intégration de l'Office du logement, de l'Office du travail et de l'Agence AVS au sein du Service communal de l'action sociale;
- suppression de l'antenne d'information, réception de l'administration et centrale téléphonique « InfoCité » et répartition de ses activités dans d'autres services;
- intégration du Contrôle des habitants à la Chancellerie;
- répartition des activités du SHE et du service de l'énergie entre SIM SA (intégration du laboratoire) et le nouveau service d'urbanisme et de l'environnement (reprise des fonctions liées à l'énergie, l'environnement et la salubrité), dont la réorganisation permet aussi l'intégration des fonctions de police des constructions et d'aménagement du territoire;
- regroupement sous une direction unique et avec une administration commune (service de sécurité publique) des tâches du SIS, de la protection civile et de celles liées au trafic et à l'utilisation du domaine public (nouveau service du domaine public);
- projets en cours concernant le regroupement de l'administration de trois musées (MIH, MBA, MH) et le rapprochement physique du Musée d'Histoire naturelle avec le Vivarium et le Bois du Petit-Château;
- réflexions en cours pour le rapprochement des fonctions liées à la jeunesse et aux sports;
- réflexions en cours pour une meilleure synergie entre le secrétariat du centre de santé scolaire et celui des écoles;
- travaux en cours en vue de l'intégration des directions des écoles infantine, primaire et secondaire ;
- intégration des principales fonctions liées à la gestion du personnel et de la sécurité et santé du travail au sein du SRH ;
- intégration de la gestion du parc informatique et de la téléphonie au SIC ;
- intégration de l'entretien du patrimoine immobilier à l'Intendance des bâtiments ;
- regroupement des centres horticoles aux Espaces verts ;
- regroupement des ateliers et laboratoires.

En outre, les nombreux dossiers de collaborations ouverts avec la Ville du Locle, celle de Neuchâtel et avec d'autres communes ou l'Etat contribuent aussi à la

formation d'entités de gestion de plus grande taille et visent, au moins partiellement, le même objectif.

Pour le Conseil communal, l'exercice ne peut certainement pas être reconduit à l'infini, mais les possibilités de poursuivre sur cette voie dans quelques domaines continueront d'être systématiquement examinées à l'avenir.

Répartition des tâches entre Conseil communal et services et implication du Conseil communal dans la gestion courante

Au sujet de la répartition des tâches entre politique et administration, le Conseil communal partage l'objectif d'une meilleure distinction entre les responsabilités politiques et la représentation publique, d'une part, et les tâches opérationnelles, d'autre part. Si les groupes libéral-ppn et radical, dans leur postulat, veulent éviter une "prise de pouvoir technocratique", ils demandent à l'inverse une plus grande implication du Conseil communal dans la gestion courante. La Commission financière appelle quant à elle à une révision de la répartition des charges entre le Conseil communal et les chefs de services.

Aux yeux, du Conseil communal, c'est bien à une clarification plus précise des rôles qu'il faut tendre, la délégation de la conduite politique aux chefs de services n'étant pas plus souhaitable que l'implication trop forte du Conseil communal dans la gestion opérationnelle. La première conduit à affaiblir le lien entre la population et ceux qui répondent des orientations choisies pour la Ville. Quant à la seconde, elle prive les responsables administratifs de la marge d'autonomie qui leur est nécessaire et risque simultanément de conduire progressivement le pouvoir politique à orienter ses choix en fonction de contingences avant tout administratives plutôt que politiques.

Les réformes conduisant à la constitution d'entités de gestion de plus grande taille constituent déjà une contribution à cette clarification des rôles et devraient permettre au Conseil communal de se concentrer davantage à l'avenir sur sa fonction politique.

On peut relever aussi à ce sujet que les fonctions dites « d'état-major » (fonction d'administrateur ou de secrétaire général de dicastère, par exemple) sont très peu répandues et peu nombreuses dans l'administration chaux-de-fonnière et qu'une réflexion à ce sujet contribuerait aussi à la clarification souhaitée entre fonctions politiques et administratives.

Pour autant, la question de la révision de l'encadrement de certains services ne doit pas être éludée. Ainsi, parallèlement à la mise sur pied d'entités de gestion plus grandes, le Conseil communal a d'ores et déjà entrepris, lorsque cela s'avérait judicieux, de réduire l'encadrement d'autres services. A ce titre, citons par exemple :

- la suppression de la fonction d'adjoint à la cheffe du Service des ressources humaines;
- la suppression de la fonction d'ingénieur communal adjoint;
- la réduction du nombre de fonctions de direction à l'Ecole secondaire;

- la désignation d'un même chef de service pour les activités du SIS, de la protection civile et du domaine public, en lieu et place de la fonction de chef de service administratif du SIS.

Amélioration des relations publiques entre le Conseil communal, la population et les milieux industriels

Comme mentionné plus haut, les nombreuses réformes menées à l'heure actuelle – aux plans communal, régional et cantonal – conduisent momentanément le Conseil communal à consacrer encore plus de temps au fonctionnement de l'administration et insuffisamment au nécessaire dialogue avec la population et les différents acteurs de la Cité. Une fois les principales réformes abouties, toutefois, un rééquilibrage devrait intervenir naturellement.

Pour autant, le Conseil communal est attentif à rester à l'écoute de la population et de ses différents acteurs. Il veille aussi à communiquer régulièrement ses décisions et à entretenir des relations de qualité avec les médias.

Depuis le début de la législature, ont été organisées à plusieurs reprises des journées « portes ouvertes » ainsi que des séances d'information publiques sur les plus grands dossiers des affaires communales. Dans quelques dossiers sensibles, il a aussi organisé une consultation systématique des milieux intéressés. En outre, le Conseil communal a tenu, malgré les difficultés financières que connaît la Ville, à maintenir les rencontres qu'il organise régulièrement avec les nouveaux citoyens, les personnes récemment établies en Ville et avec les personnes naturalisées. Il a en outre poursuivi ou relancé le principe de rencontres régulières avec diverses associations constituées dans des domaines spécifiques. Le principe d'une rencontre annuelle au moins avec l'association industrielle et patronale a par exemple été repris. Celui avec la Fédération des Entrepreneurs neuchâtelois a aussi été maintenu.

En outre, les Conseillers communaux rencontrent régulièrement divers acteurs en lien avec les préoccupations ou les projets de ceux-ci ou pour aborder des questions soulevées par le Conseil communal lui-même.

De façon plus générale, le Conseil communal relève que, dans notre système institutionnel, la fonction de relais avec la population n'incombe pas à lui seul, mais également aux Conseillers généraux et aux partis politiques. C'est notamment dans cet esprit qu'il a proposé la constitution de diverses commissions ou groupes de travail ces derniers mois (aménagement du territoire, jeunesse, développement durable, sécurité, etc.), de façon à permettre à ceux qui sont appelés à dialoguer avec la population au sujet de la conduite des affaires de la Ville de disposer d'une information complète et objective sur les principaux dossiers et de pouvoir influencer sur la conduite de ceux-ci. Les limites de disponibilité des uns et des autres font qu'il faut accepter qu'existe un écart entre l'idéal poursuivi et sa concrétisation effective.

Enfin, le Conseil communal a longuement débattu au cours des derniers mois de la politique de communication qu'il entendait mettre en œuvre et qui fera l'objet d'un rapport à votre Conseil, de sorte qu'il n'entend pas ici développer davantage cette question.

Conclusion pour ce chapitre

Sous-jacente aux questions sur les conséquences des réformes en cours pour la charge des Conseillers communaux, sur l'organisation de l'administration, sur la répartition de la charge entre Conseil communal et services et sur l'engagement des Conseillers communaux dans certains dossiers, apparaît naturellement celle du nombre de Conseillers communaux. La question – légitime au demeurant – qui se pose étant principalement de savoir si le nombre de Conseillers communaux peut être réduit, ainsi que le suggère la motion du groupe UDC.

Comme évoqué ci-devant, le Conseil communal est d'avis, en résumé, qu'une distinction claire des compétences entre autorités politiques et administratives est nécessaire et préférable à une plus grande implication du politique dans l'opérationnel ou à une délégation des responsabilités politiques aux chefs de services.

A court terme, les réformes en cours conduisent par ailleurs davantage à une surcharge des niveaux tant politiques qu'administratifs qu'à un allègement de l'un de ces niveaux.

A moyen terme, en revanche, la clarification des rôles découlant soit de la constitution d'entités de gestion communes avec d'autres partenaires, soit de services plus grands au sein de l'administration de la Ville, pourrait permettre d'envisager une réduction du nombre de Conseillers communaux quand bien même le travail politique résumé ci-devant reste conséquent. Pour le Conseil communal, les exigences de disponibilité et la nécessité d'assurer une bonne représentation de la Ville dans différents milieux doivent par contre conduire à rejeter dans tous les cas une conception qui proposerait des fonctions d'Exécutif à temps partiel.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la question d'une réduction du nombre de Conseillers communaux ne devrait à nos yeux pas se poser avant la fin de la législature. A ces raisons s'ajoutent d'une part le constat selon lequel la charge actuelle des Conseillers communaux pourrait être réduite de 30 % et continuer de dépasser largement celle d'une fonction à plein temps et, d'autre part, le fait qu'une éventuelle fusion avec la Ville du Locle exigerait, le moment venu, elle aussi un investissement politique conséquent.

Le Conseil communal a d'ailleurs considéré jusqu'ici que la question du nombre de Conseillers communaux devait être abordée principalement dans le cadre du processus de rapprochement avec Le Locle. Cette approche permettrait aussi de tenir compte de l'importance pour le bon fonctionnement de nos institutions d'une représentation assez large au sein de l'Exécutif des différents partis représentés au sein du législatif.

Autres questions soulevées par le postulat libéral-ppn et radical et les recommandations de la Commission financière

Projet d'investissement dans lequel la population des 2 Villes pourrait s'identifier

Au cours des dernières années, la Ville a consenti d'importants efforts d'investissement pour moderniser ses infrastructures et rattraper le retard d'entretien pris dans certains domaines. La construction du SIS, l'agrandissement et la modernisation de la STEP, la rénovation du théâtre, l'agrandissement et la restauration de certains collèges, la rénovation de la bibliothèque, le remplacement des installations de la patinoire et la réfection des ponts du Grenier et de Biaufond comptent parmi les principales réalisations. La Ville a aussi entrepris d'équiper de nouveaux quartiers (Néode, les Alérac, l'Orée du Bois, le Chemin Perdu et les Endroits).

Pour les années à venir, une grande partie des infrastructures sportives doit encore faire l'objet d'importantes rénovations. En matière d'aménagement urbain, la Ville a pris un certain retard, après les deux votations populaires concernant les trois voies de circulation sur l'avenue Léopold-Robert puis la zone de rencontre dans son extrémité Est. Les nécessités d'aménagement du centre-ville, du secteur de la gare et du Crêt-du-Loche, notamment, impliqueront des engagements d'une certaine ampleur. En matière d'équipement, le Conseil communal a déjà eu l'occasion de dire que les sommes consacrées à l'entretien des routes et au renouvellement des infrastructures qu'elles abritent (eau, gaz, électricité) étaient insuffisantes pour éviter un vieillissement des installations. Enfin, les immeubles communaux devront eux-aussi faire l'objet d'une attention particulière vu le vieillissement de certains d'entre eux et l'importance de l'état du parc immobilier pour l'image de la Ville et son développement démographique.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé de s'en tenir en principe aux priorités suivantes en ce qui concerne les investissements à venir de la Ville :

- entretien, adaptation et remise à niveau des infrastructures existantes;
- engagements liés à des projets d'investissements privés;
- investissements dont les recettes ou économies attendues permettent de couvrir les charges d'amortissement et d'intérêts.

En outre, l'impérieuse nécessité de réduire drastiquement les enveloppes d'investissement pour assainir la situation financière de la Ville conduit à devoir reporter encore des investissements répondant à ces trois critères. Les possibilités d'investir sont donc relativement limitées.

Toutefois, plusieurs des investissements en cours ou à l'étude à l'heure actuelle pourraient répondre à la volonté de rassembler la population de la région derrière un ou des projets. Citons à titre d'exemple le concours d'aménagement du Crêt-du-Loche, les réalisations qui entreront dans le programme de

réhabilitation du site de la gare aux marchandises, le projet de rénovation de l'ancienne Poste du Locle, le projet *Robot-Parc*, sorte de parc d'attraction lié aux technologies de la région et d'ores et déjà soutenu par la Confédération, la rénovation des Abattoirs, le déménagement du Musée d'histoire naturelle sur le site du Bois du Petit-Château et du Vivarium ou encore l'aménagement d'espaces réservés aux mobilités douces dans et entre les deux Villes du Haut.

Ces nombreux projets traduisent bien la volonté de ne pas abandonner toute ambition malgré les difficultés financières de la Ville. Plusieurs d'entre eux sont portés en partenariat avec des promoteurs privés, attestant d'une volonté partagée entre acteurs publics et privés et d'une confiance commune dans l'avenir et le développement de cette région.

C'est dans cet esprit et persuadé que la population saura partager cet optimisme que le Conseil communal examine à l'heure actuelle la possibilité d'étendre les enveloppes d'investissements retenues dans la perspective de l'assainissement des finances, en liant par exemple certaines dépenses à des financements nouveaux.

C'est aussi avec cette confiance et cette volonté que l'ensemble de la région doit se reconnaître et se mobiliser dans les prochains mois, par exemple dans le projet d'asseoir et de renforcer la présence de la HE-Arc, en particulier l'école d'ingénieurs, à proximité de son tissu économique.

Réflexions concernant les recettes

En préambule sur ce sujet, il faut rappeler que l'autonomie des communes en matière fiscale a été considérablement réduite ces dernières années et que les réflexions menées dans ce domaine se résument souvent aux possibilités d'influencer les décisions prises par les autorités cantonales.

Les interventions de la Ville en faveur d'une généralisation de la perception à la source de l'impôt direct sur les personnes physiques, de même que celles portant sur les modalités de perception permettant de limiter le contentieux et celles sur la répartition intercommunale du produit de l'impôt sur les personnes morales sont ainsi restées jusqu'ici sans effet immédiat, l'Autorité cantonale nous assurant que ces préoccupations seraient reprises dans le cadre de la révision en cours de la législation fiscale cantonale.

Trois éléments attestant de la réalité du travail entrepris à ce niveau peuvent être néanmoins mentionnés ici.

Premièrement, le Conseil communal a été récemment invité par la commission ad hoc du Grand Conseil à exposer les objectifs et réflexions de la Ville relatifs à l'initiative communale déposée en septembre 2005 « péréquation intercommunale des recettes des personnes morales », acceptée sous forme de postulat par le Grand Conseil en janvier 2006.

Deuxièmement, le Conseil communal a été informé des travaux en cours au sein de la commission "fiscalité" du Grand Conseil concernant la possible réintroduction d'une base légale cantonale autorisant les communes à prélever une taxe foncière. Le Grand Conseil devrait être saisi d'un rapport à ce sujet dans les prochains mois.

Troisièmement, le DJSF a entamé les travaux concernant une révision éventuelle de la fiscalité des frontaliers. Ces travaux ont toutefois été stoppés en raison des effets financiers négatifs – pour le canton comme pour les communes concernées – d'une taxation à la source des frontaliers dans le cadre de la péréquation intercantonale et intercommunale. Aux yeux du Conseil communal, la question mérite néanmoins d'être reprise dans une perspective économique plus large et en tenant compte des distorsions provoquées dans différents domaines (marché du travail, logement, consommation, etc.) par le mode de perception de l'impôt en Suisse et en France. Le rétablissement d'une plus grande égalité entre travailleurs résidents et frontaliers permettrait en effet certainement, d'une part de modifier les choix de domiciliation constatés actuellement et, d'autre part, d'accroître les chances de retrouver un emploi pour les personnes au chômage domiciliées en Suisse.

Par ailleurs, au plan communal, les réflexions concernant les recettes ont notamment porté sur l'opportunité de lier certains projets d'investissements à une augmentation d'impôt assurant leur financement. De cette façon, un choix cohérent serait offert, au Conseil général comme à la population en cas de référendum, d'adopter des projets en assurant leur financement, ou de les reporter encore.

Le Conseil communal a également entamé une réflexion sur l'opportunité d'envisager une taxe spéciale, affectée à certains projets (infrastructures surtout) permettant d'assurer le développement de la Ville à moyen et court terme, conformément à la possibilité qu'offre l'art. 41 de la loi sur les communes.

Ces questions ont été ouvertes aussi avec la commission financière du Conseil général, au sein de laquelle elles se poursuivront au même titre que celle d'un effort fiscal exceptionnel, permettant d'assainir le bilan de la Ville à moyen et long terme. Dans tous les cas, ces questions se heurtent toutefois à celles liées à l'attractivité de la Ville et aux refus enregistrés dans de nombreuses localités face à des propositions d'augmentation fiscale.

Concernant la facturation de l'utilisation du domaine public par Cablecom et Swisscom, les premières études menées sur ce sujet ont fait apparaître des difficultés de nature juridique, que le Conseil communal a souhaité approfondir. L'examen de cette question est donc toujours en cours.

Réflexions concernant certains secteurs en particulier

Tant le postulat radical que les recommandations de la Commission financière mentionnaient des secteurs précis dans lesquels une réflexion du Conseil communal était souhaitée. Nous les reprenons très brièvement ci-dessous, en nous abstenant de longs développements dans la mesure où, pour certains d'entre eux, les réformes suggérées ont été menées et pour d'autres, elles sont en cours et feront l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil général. Pour certains objets d'une moindre ampleur, les réponses ont été données ou seront fournies dans le cadre des travaux ordinaires de la Commission financière et de ses sous-commissions.

Chargé de communication

Les réflexions du Conseil communal concernant cette fonction ont été brièvement abordées dans le chapitre 2.4. ci-dessus et seront intégrées dans le rapport en préparation sur la politique de communication de la Ville.

Parlement des Jeunes, délégué à la jeunesse et CAR

Le Délégué à la jeunesse assume déjà, depuis quelques mois, la fonction d'animateur-répondant du Parlement des jeunes. Une réflexion sur une intégration éventuelle des secteurs "sports" et "jeunesse" devra être menée. Elle pourrait se concrétiser à l'horizon 2008 lors du départ à la retraite du Délégué aux sports. En ce qui concerne le CAR, une réflexion sur son rôle et ses objectifs sera également menée, mais à ce stade le Conseil communal n'entend pas que ce service soit subordonné au Délégué à la Jeunesse dont le rôle est fondamentalement différent.

Service économique et promotion du commerce et de l'immobilier

Une intégration de la mission de promotion industrielle assumée par la Ville avec les nouvelles structures de la promotion économique cantonale est à l'étude. L'organisation des autres fonctions rattachées au Service économique fera l'objet d'un examen complémentaire après qu'auront été arrêtées les options concernant le secteur industriel.

Responsable des sports

Voir point 3.3.2. ci-dessus.

Chef du SIS

La question a fait l'objet d'un développement dans le chapitre 2.2. ci-devant.

Directions des écoles

La question est à l'étude (voir point 2.2. ci-dessus) et fera l'objet d'un rapport ad hoc au Conseil général.

Service d'orthodontie

Le fonctionnement et le statut de ce service font l'objet d'un examen approfondi. Des changements importants pourraient être opérés dans les prochains mois.

Caisse de pensions

Le projet de caisse unique à l'étude entre les fondateurs des caisses de l'Etat, de la Ville de Neuchâtel et de celle de La Chaux-de-Fonds permettra de redéfinir l'ensemble du plan de prévoyance et de son financement. En outre, des indications détaillées permettant de répondre à un postulat radical sur ce sujet ont été fournies à la sous-commission du Dicastère des finances, de l'économie et de l'urbanisme.

Subventions

L'ensemble des subventions, tous secteurs confondus, a fait l'objet d'un examen approfondi. Le budget 2007 prévoit des réductions importantes dans certains secteurs. Les plus importantes réductions décidées par le Conseil communal touchent la Fondation Arc-en-Scènes, Tourisme neuchâtelois, les Jardins musicaux, RTN et Canal alpha, le Club 44 et le Carnaval. Les motivations de ces décisions ont fait l'objet d'explications circonstanciées à la Commission financière et aux sous-commissions.

Transports scolaires

Le financement des transports scolaires a été revu de façon détaillée pour la rentrée 2006 déjà et a donné lieu à de nombreux échanges de vues avec les familles concernées et leurs représentants.

Emoluments

La politique des émoluments a été revue en lien avec le budget 2006 et ne semble pas poser de problèmes majeurs à l'heure actuelle. Le Conseil communal a néanmoins souhaité reprendre la question de la tarification des prestations de la Ville en faveur des organisateurs de manifestations. C'est en effet dans ce secteur que les problèmes les plus nombreux ont été rencontrés. Ce travail sera réalisé en lien avec la mise en place de la cellule de coordination dont le Conseil communal a annoncé la création très récemment.

Pertinence de l'outil "SAP" utilisé dans plusieurs domaines de gestion

L'investissement consenti, aussi bien financier que pour l'intégration effective de ce logiciel dans les processus de travail des différents services qui l'utilisent, a été conséquent et est encore récent.

De surcroît, certains modules de cet outil ont été choisis en partenariat entre plusieurs collectivités, en particulier l'Etat et les autres Villes du canton. Ils sont progressivement entrés dans leur phase d'exploitation normale et des bénéfices concrets peuvent enfin en être tirés. Le coût d'utilisation pour les utilisateurs de la plateforme RH vient par exemple d'être considérablement réduit (CHF 108'000.- de moins sur le budget 2007 par rapport au budget 2006).

En conséquence, la Ville de La Chaux-de-Fonds n'entend pas remettre en question l'utilisation de cet outil immédiatement. Elle participera néanmoins avec ses partenaires à l'évaluation et au choix des options stratégiques pour le futur au terme de la première période prévue dès l'origine du projet, soit en 2008.

Procédure d'élaboration budgétaire

S'agissant de la procédure budgétaire, la Commission financière a souhaité être mieux informée de l'évolution des effectifs du personnel et connaître le processus d'élaboration du budget.

Répondant à ce souhait, le Conseil communal a remis à la Commission à la fin de l'été 2006 les tableaux de bord utilisés par le Conseil communal en matière de ressources humaines. Ces outils permettent notamment de suivre l'évolution trimestrielle des effectifs (personnes et postes) par service, les postes supprimés, les départs naturels, les retraites – anticipées ou non – enregistrées ou prévues, les postes remplacés et les délais de carence imposés.

La Commission a également reçu les directives remises aux chefs de services pour l'élaboration du budget, qui regroupent l'ensemble des instructions transmises par le Conseil communal. Elle a encore reçu copie du mandat de négociation du Conseil communal pour la discussion des conditions salariales 2007 avec les représentants du personnel. Elle a enfin été régulièrement informée de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du budget 2007.

S'agissant d'autres outils spécifiques permettant d'assister le Conseil communal dans cet exercice, la Commission a été informée du fait que de tels outils n'existaient pas, en particulier vu la nécessité de s'en tenir à un processus budgétaire léger et peu gourmand en ressources en personnel.

Conséquences sur les finances

Les conséquences financières des mesures et réflexions développées ou résumées dans le présent rapport trouvent de premières concrétisations dans le projet de budget 2007 qui sera soumis au Conseil général. Nous renonçons à les détailler une nouvelle fois ici.

Conséquences sur les ressources humaines

Les conséquences des mesures et réflexions présentées dans le présent rapport sur les ressources humaines ont été évoquées dans les chapitres précédents. Nous soulignons une fois encore l'extrême légèreté de l'administration chaux-de-fonnière, le poids que font peser les nombreuses réformes entreprises, la volonté de clarifier les rôles entre administration et autorités politiques et celle de professionnaliser les fonctions de gestion.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Les réformes, projets et réflexions présentés dans ce rapport, faute d'avoir toujours été mis en œuvre avec Le Locle, ont systématiquement été analysés en

tenant compte de l'éventualité d'un rapprochement entre les deux Villes. En jetant les bases d'une administration répondant aux exigences d'aujourd'hui et anticipant celles de demain, encore plus svelte et dont le fonctionnement aura été fondamentalement revu, le Conseil communal reste convaincu qu'il prépare l'administration chaux-de-fonnière dans la bonne direction dans la perspective de nouvelles collaborations, voire d'une fusion.

La position du Conseil communal sur ce point est désormais de proposer des réformes conjointes mais de ne pas en différer la réalisation si les objectifs ne sont pas partagés par ses partenaires. En outre, des collaborations sont également envisagées avec d'autres collectivités, en particulier l'Etat et la Ville de Neuchâtel.

Eléments relatifs au développement durable

Comme il a déjà eu l'occasion de le dire à l'occasion d'autres rapports soumis au Conseil général, pour le Conseil communal, le rétablissement de finances publiques saines constitue l'une des conditions d'un développement équilibré de la collectivité chaux-de-fonnière. La majorité des réflexions présentées ci-devant concourant à ce but, elles constituent une contribution objective au développement durable.

Conclusion

Le Conseil communal a rédigé le présent rapport non seulement dans le souci de répondre aux questions précises posées par le postulat libéral-ppn et radical, la motion UDC et les recommandations de la Commission financière, mais également avec la volonté de saisir cette opportunité pour rendre plus transparents les objectifs qu'il poursuit en matière financière et en ce qui concerne les réorganisations de services en cours ou projetées.

Nous espérons que ce rapport aura atteint ce but et que vous aurez trouvé les réponses attendues.

Le Conseil communal a en particulier répondu de manière claire à la question du nombre de Conseillers communaux. En montrant notamment que la charge actuelle – liée en particulier aux nombreuses réformes en cours – n'autorisait pas une réduction à court terme du nombre de Conseillers communaux, il a néanmoins retenu que la question pourrait être reprise au cours de la prochaine législature, singulièrement en lien avec la question du rapprochement entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à prendre acte du présent rapport et à classer le postulat libéral-ppn et radical du 13 décembre 2005 ainsi que la motion UDC du 29 mars 2006.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Mme Sylvia Morel, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens pour le groupe radical et pour le groupe libéral.

Nous avons pu lire dans l'Impartial en première page, je cite "Le Conseil communal se défend". Voilà le sentiment que la presse a eu après la lecture des dix-neuf pages de ce rapport. Était-ce votre objectif ? Était-ce le nôtre ? Voilà, à notre avis, un rapport bien maladroit du Conseil communal.

Le Conseil communal n'a visiblement pas compris notre message. Tous les domaines d'étude évoqués dans notre postulat ou dans la motion UDC sont des sujets délicats où, bien souvent, des personnes sont impliquées et il n'est dès lors pas possible d'en débattre au Conseil général. Il nous semblait clair en commission financière que le Conseil communal discuterait avec nous des avantages et inconvénients de chaque proposition avec chiffres à l'appui. Ensuite, nous aurions pris ensemble des décisions quant à la réalisation ou non de tel ou tel projet.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'un rapport qui ne répond pas du tout à notre attente. Le Conseil communal se dit surchargé alors qu'il a consacré probablement beaucoup d'heures à un rapport qui est une suite de probables intentions et de justifications. Nous devons travailler ensemble et vous devez cesser de vous sentir attaqué par les conseillers généraux. Nous ne vous avons jamais demandé un rapport au Conseil général. Tous les groupes étaient d'accord de traiter ces questions en commission financière. Pourquoi avez-vous agi ainsi ? Que faire de ce rapport ? Nous pourrions reprendre point par point le rapport et vous démontrer qu'on peut avoir un avis différent, qu'on pourrait faire autrement, que certaines affirmations sont fausses, mais où cela nous mènerait-il ? Jusque tard dans la nuit c'est certain et rien de constructif n'en ressortirait. Nous pensons que ce rapport doit être repris en commission financière. Le Conseil communal doit étayer ses informations avec des chiffres. Il est clair pour nous qu'une restructuration se justifie pleinement si on réduit nos charges. Si cet objectif n'est pas réalisé, elle n'est pas prioritaire. Or dans l'ensemble du rapport, il n'y a pas un chiffre.

En conclusion, vous nous dites que vous vouliez rendre plus transparents les objectifs que vous poursuivez. Ceci, nous pouvons le comprendre, mais il ne faut pas nous demander de classer le postulat libéral-radical et la motion UDC car toutes les questions n'ont pas encore trouvé de réponses. Nous ne pouvons donc accepter le classement du postulat libéral-radical et de la motion UDC. Ne nous contraignez pas à déposer un nouveau postulat en décembre au budget 2006 et acceptez la continuation des discussions en commission financière sur l'ensemble des points évoqués dans ce rapport. Un nouveau rapport ne sera pas nécessaire, les PV de nos séances suffiront sauf si les décisions prises nécessitaient l'accord du Conseil général.

Je remercie tous les groupes de bien vouloir nous soutenir dans notre requête.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Pour la clarté des débats, comme il y a une demande de renvoi en commission, nous n'allons pas faire le débat sur le fond maintenant, nous allons vraiment parler de l'entrée en matière et du renvoi en commission, puisqu'il est parfaitement inutile que nous fassions le deuxième débat si c'est renvoyé en commission. Qui veut prendre la parole ? M. Borel.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne suis peut-être pas extrêmement formaliste et je ne suis peut-être pas très routinier des pratiques du Conseil général, bien que ça fasse un petit bout de temps que je sois là. Il me semble que la commission financière peut décider de se saisir à peu près de n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment. Je ne suis pas certain que les propos qui ont été tenus tout à l'heure étaient véritablement une demande de renvoi en commission au sens formel du terme. Il me semble que nous pourrions avoir un débat ce soir et que par la suite le contenu de ce rapport pourrait faire l'objet de discussions par la commission financière si elle le juge utile et le souhaite, comme elle peut se saisir d'un certain nombre d'autres choses.

M. Laurent Iff, lib.-PPN : Mme la présidente, c'est pour abonder dans votre sens. Je pense que c'est exactement ce qu'il faut faire ce soir. Nous désirons contester l'entrée en matière sur ce rapport. Si l'entrée en matière est contestée, il n'y aura pas de deuxième débat. C'est le règlement du Conseil général qui le stipule. Je pense que le débat que nous devons avoir maintenant, c'est de savoir si nous voulons entrer en matière ou non sur ce rapport. Si nous entrons en matière, nous aurons le deuxième débat. Merci.

Mme Sylvia Morel, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Pour la forme, je demande expressément le renvoi en commission financière de ce rapport.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne s'opposera pas au renvoi en commission. Je tenais quand même à répondre au fait que l'on se défendait. Si vous me permettez, juste sur ce point-là, et je mettrai de côté la quinzaine de pages que j'avais préparées. RIRES.

"L'exécutif se défend" a-t-on pu lire dans la presse. Non, Mme la présidente, non, Mesdames et Messieurs, il ne se défend pas. Il commente, il explique et répond aux interrogations et demandes du postulat libéral et radical du 13 décembre 2005, de la motion du groupe UDC du 29 mars 2006 et des recommandations de la commission financière pour l'élaboration du budget 2007. S'il n'y a pas de chiffres dans le rapport, c'est que le Conseil communal estimait leur place dans le budget et les comptes, et que nous puissions en discuter précisément dans la commission de gestion de la commission des finances.

"L'exécutif ne chôme pas" a-t-on pu lire dans la presse. Oui, Mme la présidente, oui, Mesdames et Messieurs, il ne chôme pas. Il travaille et même beaucoup et longtemps. S'il est normal que dans cette fonction, un conseiller communal travaille à 120%, il n'est peut-être pas raisonnable que des conseillers communaux travaillent à 150% ou plus. Ce n'est pas raisonnable pour leur santé, pour leur vie de famille, pour leur équilibre nerveux.

Mais ils le font très volontiers, parce qu'ils savent que pour notre Ville :

1. le projet SIRUN est un projet important, qu'il doit aller à son terme, qu'il est fondamental pour la distribution des énergies au meilleur coût pour une ville industrielle comme la nôtre. Donc il est bien pour la Ville qu'un membre du Conseil communal puisse consacrer 50% de son temps à 150% à SIM SA et à SIRUN.

2. Il est important qu'un membre du Conseil communal puisse remplir sa tâche de conseiller national, qu'il puisse être un relais d'informations, un relais de lobbying pour nos routes par exemple. Pour montrer et démontrer que notre ville existe et qu'elle se bat. Donc il est bien pour la Ville qu'un membre du Conseil communal consacre 30% de son 150% à son mandat de conseiller national.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Lagger.

M. Philippe Lagger, Les Verts : Mme la présidente, les Verts sont d'accord avec le renvoi en commission, mais ils se demandent s'ils ne pourraient pas tout de même dire deux-trois choses à ce sujet, parce qu'ils avaient une appréciation un tout petit peu différente du rapport malgré tout. C'est un tout petit peu le sujet, en quelques mots, tout simplement. Mais nous sommes d'accord de le renvoyer en commission, à condition que ça ne donne pas lieu à un nouveau rapport.

Mme Fabienne Girardin, POP : Nous soutenons la proposition des Verts.

M. Serge Vuilleumier, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Il me semble que nous instaurons une nouvelle pratique ce soir. Il m'apparaît qu'il faut déjà entrer matière avec le rapport pour pouvoir le renvoyer en commission. Donc il faut quand même bien que nous puissions nous exprimer sur le rapport et ensuite nous déciderons de ce que nous en ferons. Mais vous ne pouvez pas renvoyer en commission un rapport qui n'existe plus.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : C'est bien pour cela que nous allons procéder maintenant au vote sur l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est votée, nous procéderons au vote du renvoi en commission. Ensuite si c'est renvoyé en commission, il est clair que les débats s'arrêtent. Si le renvoi en commission n'est pas accepté, ça continue et nous parviendrons au deuxième débat où là, effectivement, le rapport sera débattu dans son entier avec les positions des groupes. M. Musy.

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Est-ce que nos collègues de droite accepteraient qu'on puisse quand même dire quelque chose là-dessus, quitte à accepter leur proposition de renvoyer ce rapport ensuite en commission, ce qui me paraît légitime, dans la mesure où le postulat libéral-radical, qui avait d'ailleurs été accepté sans opposition, disait qu'on demandait que ce postulat soit discuté en commission financière. Il est clair que dans les travaux de la commission financière cette année, nous avons beaucoup avancé, parce que nous sommes arrivés à des débats constructifs, ça se vérifiera, je l'espère, dans la prochaine

séance, mais nous n'avons pas véritablement discuté ce postulat. Donc il est légitime qu'on puisse reprendre la discussion, mais ne serait-il pas aussi légitime qu'on puisse quand même dire deux-trois choses qu'on avait à dire aujourd'hui ? C'est la question que je pose.

Mme Sylvia Morel, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Nous n'allons pas nous opposer à ce que vous disiez quelque chose, mais nous aurions peut-être pu avancer dans notre ordre du jour autrement. Mais si vous avez des choses à dire et que tout le monde se rallie au fait que nous allons reprendre toutes ces discussions en commission financière, nous n'allons pas nous opposer.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? Nous allons donc procéder au vote sur l'entrée en matière. Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière le fasse en levant la main. **Brouhaha dans la salle.**

Si vous ne votez pas l'entrée en matière, vous ne pouvez pas l'emmener en commission. Ecoutez, il s'agit des art. 55 et 56 qui sont extrêmement clairs. "Le premier débat porte sur l'entrée en matière, donc il faut accepter l'entrée en matière. Si l'acte de l'entrée en matière est accepté et si le projet n'est pas renvoyé à une commission, la présidence ouvre immédiatement le second débat qui comporte la discussion des articles". Donc si l'entrée en matière n'est pas votée, ça s'arrête là et il n'y a pas de renvoi en commission et il n'y a pas de discussions. **Brouhaha dans la salle.**

Un peu de silence ! Je me suis peut-être mal exprimée. Il est clair que nous pouvons nous prononcer sur l'entrée en matière, mais ce que nous ne voulions pas, c'était de faire tout le débat sur le rapport, proposition par proposition, pour qu'il soit dans une heure, une heure et demie, renvoyé en commission. Ce qui ne nous paraissait pas forcément extrêmement utile. Par contre, il est clair que les groupes peuvent s'exprimer sur l'entrée en matière en tant que telle, mais il nous paraissait assez clair selon les informations que nous avons, qu'il y avait plutôt une probabilité qu'il soit renvoyé en commission. Donc il est effectivement possible aux groupes de s'exprimer sur l'entrée en matière, mais nous vous demandons de ne pas vous exprimer sur l'ensemble, puisque s'il n'est pas renvoyé en commission, nous aurons un second débat et à ce moment-là, nous nous prononcerons sur le rapport lui-même. Voilà. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? M. Lager.

M. Philippe Lager, Les Verts : J'avais prévu d'être très bref. Je vais même raccourcir !

Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Le Conseil communal nous présente un rapport complet sur les mesures qu'il a prises depuis le début de cette législature. Ce rapport témoigne de l'importance du travail de recherches d'économies structurelles et d'améliorations au niveau de l'organisation qui ont été faites dans tous les services de l'administration.

Là, je saute toute une partie.

En outre, un Conseil communal fort – je parlais avant un tout petit peu du Conseil communal qui pensait qu'il n'était pas opportun pour le moment de réduire

son effectif - qui s'occupe de tâches politiques et de représentation en laissant aux chefs de services des travaux plus opérationnels est indispensable. Leur présence dans différentes institutions, manifestations, conseils d'administration n'est pas seulement utile mais indispensables afin de montrer que cette ville existe.

Nous remercions le Conseil communal de sa réponse rapide aux motions UDC et au postulat libéral-PPN et radical et aux recommandations de la commission financière. Cette rapidité n'a peut-être pas permis d'analyser en profondeur toutes les demandes du postulat libéral-PPN et radical et de la motion UDC, mais pour l'essentiel les réponses sont complètes. Les quelques dossiers pendants sont amenés à évoluer. Il ne nous semble pas utile d'y donner une réponse dans un nouveau rapport, mais qu'ils soient tout simplement traités en commission financière. A cette condition, nous accepterons le non-classement de la motion et du postulat.

Voilà ce que j'avais envie de dire, mais il me semblait qu'il était quand même important de le dire.

Mme Fabienne Girardin, POP : Mesdames et Messieurs, je vais être un peu plus longue, parce que nous avons quand même un certain nombre de choses à dire. Et il était prévu que nous puissions avoir les cinq minutes, donc je vais les prendre malgré tout, même si à terme nous acceptons aussi que ce rapport passe en commission, parce que les débats pourraient encore aller beaucoup plus loin. Sur ce point, nous rejoignons Mme Morel.

Autant dire d'emblée que ce rapport nous a laissés perplexes et après discussions profondément insatisfaits. A priori, il n'y a pas de quoi s'agiter, ni user sa plus belle plume, ni même, j'ose le dire, perdre son temps en discussions sans fin. Voici un rapport honnête qui répond, certes de manière succincte, aux questions qui lui sont posées. Il brosse un tableau complet de ce qui a été mis en place et de ce qui reste encore à faire. Il répond scrupuleusement à toutes les questions, sauf une, celle de la motion libérale-PPN et radicale concernant l'utilisation de l'aide sociale.

A première vue, c'est un compte rendu de gestion, de bilan, de propositions, bien qu'il présente certaines lacunes et qu'il ne soit pas toujours très convaincant. On pourrait en rester là, comme tel, s'en satisfaire en y ajoutant quelques commentaires. Et pourtant, ça ne passe pas comme ça. Ce rapport fonctionne comme un intrus dans une chaussure, aussi longtemps qu'on ne l'a pas trouvé et enlevé, on est obligé d'y penser. Pas pour les mêmes raisons qu'à droite, je vais développer.

Car ce que masque mal ce rapport, et qui taraude, c'est qu'il semble tourner autour des enjeux en cause, sans les aborder vraiment. En effet, ce qui nous semble être mis en question dans le postulat et la motion c'est la définition politique d'un exécutif, à travers sa représentativité des différentes composantes du législatif, de son rôle auprès de la population, d'une collectivité, de sa collaboration avec les autorités de l'Etat.

On attend du Conseil communal qu'il soit le plus performant possible dans la gestion, -pour certains-, impérativement rentable de la commune, et on voit celui-ci se démener pour trouver des solutions acceptables et acceptées par le plus grand nombre, mais au final, on le voit peu se pencher sur le rôle qu'une entité communale peut et doit avoir auprès de la population. A force de vouloir faire du Conseil communal un gestionnaire performant, on l'ampute du rôle qui pourrait bien être le

sien, réfléchir à l'avenir de cette ville et de ses habitants. Aller à l'écoute de ceux-ci pour construire avec eux des projets dans lesquels ils se reconnaissent, trouver de vraies solutions aux difficultés grandissantes qu'une partie d'entre eux rencontrent.

Au travers des différents regroupements et fusions, on voit la ville déléguer de plus en plus de tâches contre financement, mais au final qu'est-ce qui reste dans les mains de la commune, sur quels leviers pourrions-nous appuyer à l'avenir pour développer notre région, selon quelles priorités : gestionnaires ou humaines et sociales ? En déléguant par portions les tâches communales, nous perdons peu à peu tout pouvoir sur les services et nous perdons du terrain politique. La tâche du Conseil communal est immense et complexe, en particulier et avant tout, il représente les habitants de cette ville. L'oublier ce serait oublier ce qu'est la politique en République.

Ainsi, nous ne souhaitons pas voir diminuer le temps de travail, ni le nombre des conseillers communaux. En premier lieu, parce que nous tenons à la représentativité politique entre le législatif et l'exécutif, ensuite parce que nous souhaitons encourager et soutenir le travail de l'exécutif auprès de la population. Nous pensons que si des regroupements sont souhaitables, ils ne peuvent être uniquement envisagés pour les économies dont ils font profiter les communes, ils doivent aussi, et prioritairement, être envisagés en termes de projets, ce qui demande nécessairement du temps et de la réflexion. Encore une fois, nous ne sommes pas favorables aux externalisations. Elles sont menées d'un point de vue économique. Cette voie est dangereuse, elle érode peu à peu les prestations dues à la population, elle désintègre la cohésion sociale, renvoyant dos à dos ceux à qui on a fait croire qu'ils sont riches et qui se sentent menacés d'appauvrissement et les pauvres qui vivent au quotidien la violence des restrictions budgétaires; finalement, elle laisse à la morale le poids suffisant pour déterminer les choix politiques.

Si les réformes structurelles touchent et toucheront tôt au tard tous les services, il est regrettable et irritant de constater une fois de plus qu'elles continuent à épargner ceux qui auraient le plus de moyens pour participer à ces restructurations. La République a accouché d'une caste d'intouchables, et les collectivités publiques, privées de moyens, se condamnent à privatiser ou à aller retaper les fonds de poches élimés.

Il reste les questions qui agacent, celles qui reviennent cycliquement sans être jamais franchement abordées, le rôle et le salaire des chefs de services et des délégués à... Sont-ils trop nombreux, trop payés, qu'est-ce qu'ils font, et les conseillers communaux ? 3 ? 5 ?

Parions que l'on votera pour le statut quo, si on avait voté, tant il est vrai que c'est plus facile de sacrifier au bas de l'échelle que là où l'on espère avoir un jour sa place.

De notre point de vue, on continuera encore longtemps à tourner autour du pot. Au moins aussi longtemps que notre communauté, tous membres confondus, restera amnésique sur ce juste équilibre des finances publiques qu'on formule ainsi : "A chacun selon ses besoins, de chacun selon ses moyens".

Nous acceptons que ce rapport passe en commission après avoir pu dire ces choses-là parce que ce n'est pas toujours facile et c'est bon de les rappeler. Merci.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Après un peu plus de deux ans de réformes, de restructurations, de redimensionnement de prestations en tous genres et alors qu'il reste encore beaucoup à accomplir, il nous semblait important de pouvoir disposer d'une sorte de rapport d'étape, d'un point de situation. Et c'est de notre point de vue, ce que propose le Conseil communal avec ce rapport. Cette information nous apparaît d'autant plus importante qu'il s'agit aussi de renseigner de manière aussi détaillée que possible, non seulement les membres du législatif qui n'ont pas fait partie de la commission financière (et même d'ailleurs pour ces derniers, un résumé des épisodes précédents n'apparaît pas toujours superflu) et aussi d'informer les collaborateurs de ce qui se passe. Ce rapport permet donc de renseigner non seulement le Conseil général, mais aussi les collaborateurs, disais-je, de l'administration communale, et la population qui bien souvent ne connaissent qu'un bout des réformes (celui qui les touche évidemment le plus près). A ce stade, nous tenons à relever le très grand engagement qui est celui des services et des collaborateurs. A bien des endroits, nous nous trouvons véritablement à la limite du fonctionnement et pourtant les réformes se sont engagées sans qu'on ait "cabré" les gens. A ce propos, nous souhaitons savoir ce qui est fait ou ce qui sera fait pour informer les collaborateurs de l'état de situation, à savoir état des réformes, effets sur les finances, autres pistes actuellement sur les tables de travail, etc.

En effet, si nous tenons à souligner, ici, l'effort remarquable fait par le Conseil communal en terme de transparence, il nous apparaît que la communication entre le Conseil communal et l'administration doit faire l'objet d'un soin tout particulier ! Et nous insistons sur ce point que ce soit pour les éléments figurant dans ce rapport, mais aussi d'une manière générale.

Nous ne souhaitons pas lancer un débat point par point, nous l'avons dit tout à l'heure, toutefois nous souhaitons mettre en exergue un certain nombre d'éléments qui nous paraissent pertinents. Tout d'abord, ce rapport n'est, nous l'avons déjà dit, qu'un rapport d'étape. En effet, si un certain nombre de réorganisations ont déjà été menées à terme, beaucoup sont actuellement en cours ou même à peine ébauchées – comme par exemple les réflexions concernant le regroupement des SI ou celui des Caisses de pensions. Il est important aussi à notre avis de ne pas confondre les rôles entre les commissions de gestion, la commission financière, le Conseil communal et le Conseil général. En effet, pas question, par exemple, de transformer la commission financière en une sorte de grand superviseur ou de censeur par qui tout doit passer. Le Conseil communal doit pouvoir aussi conserver son autonomie de gestion. S'il est vrai que nos préoccupations actuelles sont essentiellement financières, celles-ci ne doivent cependant pas occulter tout le reste. Malgré l'urgence que connaît notre ville, les changements en profondeur que nous sommes en train de vivre ne se font pas n'importe comment (on n'a pas cherché à changer juste pour changer), mais les choses reposent sur des lignes directrices claires, sur la volonté de promouvoir une certaine politique et dans le respect d'un certain nombre de valeurs en lesquelles, nous, en tout cas parti socialiste, nous nous retrouvons : solidarité avec les personnes en difficulté, effectifs encore raisonnables dans les classes, rôle formateur de la culture et de la création, maintien d'un parc immobilier public, par exemple.

Avec le Conseil communal nous partageons aussi le souci de conserver au niveau politique et stratégique une influence, que ce soit par des conseils d'administration,

ou par les chefs de service, par le maintien d'un certain nombre de fonctions, afin de pouvoir continuer à fixer les lignes et les orientations que nous souhaitons pour les prestations que nous commandons à d'autres, comme ce sera le cas, par exemple, pour la police ou la gestion du parc informatique. A notre avis, cet élément est fondamental si on veut continuer de faire que La Chaux-de-Fonds soit une ville et si on veut pouvoir prendre en main notre avenir. S'il est vrai que ce ne sont pas les polices qui différencient les villes entre elles et que c'est rarement pour l'efficacité des forces de l'ordre qu'on décide de s'établir dans une ville, il est tout aussi vrai que des manquements graves dans l'ordre public agiraient comme autant de repoussoirs pour ceux qui envisageraient de venir s'établir ici. Ceci nous semble d'autant plus important que le fait de ne plus s'occuper directement de la gestion de certaines prestations qu'on pourrait appeler de base, permettra au Conseil communal de mettre un maximum d'efforts sur des éléments comme l'urbanisme, la formation, l'accueil de la petite enfance, la culture, etc. Autant de choses qui font que chaque ville est différente et que La Chaux-de-Fonds pourrait gagner en attractivité.

Le rôle du Conseil communal est de réfléchir en permanence à l'adéquation des prestations et à la recherche de solutions économiquement avantageuses. Ainsi lors de la précédente législature, le Conseil communal avait conduit une analyse des prestations et des missions. Et même si l'outil et la manière ont pu en rebuter plus d'un, le Conseil communal avait déjà là tout un matériel qu'il a pu utiliser ensuite pour s'attaquer aux grands travaux qui ont été menés ces deux dernières années. Ainsi le postulat et la motion dont nous discutons ce soir, auxquels veut répondre ce rapport, n'ont été qu'un encouragement supplémentaire pour rappeler au Conseil communal sa mission et les orientations qu'il s'était donné.

La question est donc de savoir ce soir si nous devons accepter finalement de classer ces deux objets dans la mesure où toutes les réformes n'ont pas encore été menées à bien. D'un autre côté, pourra-t-on véritablement classer un jour la motion et le postulat, puisqu'une fois encore ce travail de recherche et d'amélioration fait partie intégrante du rôle du Conseil communal. Toutefois, comme nous sommes partisans du fait qu'il faut savoir parfois se donner des symboles, fétiches, pour certains, pour pouvoir se souvenir, se rappeler, se donner une certaine motivation pour continuer à travailler et à avancer, nous ne nous opposerons pas au non-classement du postulat et de la motion. En effet, malheureusement aurais-je envie de dire, le travail n'est pas terminé et en lisant le catalogue des réalisations déjà effectuées ou en cours, on mesure mieux l'étendue du chemin qu'il reste encore à parcourir. Et c'est pourquoi il nous apparaît important que nous, aujourd'hui, puissions prendre acte de ce rapport malgré tout et dire au Conseil communal, oui vous êtes dans la bonne direction et c'est bien sur ce chemin-là qu'il faut continuer. Et comme le sage que le voyageur pourrait rencontrer sur son chemin, nous aimerions conclure par quelques petits conseils. Nous aimerions d'abord insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de réformer pour réformer, "changer pour changer", il faut que cela apporte un véritable plus (soit par une économie financière, soit par une amélioration de la prestation pour la population). Il nous apparaît également très important de favoriser encore plus que ce n'est le cas maintenant la communication et la transversalité des informations entre les différents services d'un dicastère. De même, si la communication interne

nous semble importante, le lien avec la population doit véritablement être repensé et, disons le fond de notre pensée, être amélioré.

S'agissant du renvoi en commission, nous ne nous y opposerons pas, mais nous restons quand même sur notre position qui dit qu'il ne faut pas mettre ça dans une commission *ad hoc*, c'est clair; maintenant, si la commission financière veut utiliser ce rapport pour faire avancer ses travaux, encore une fois, nous ne nous y opposerons pas. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : La parole est-elle encore demandée ? Nous allons passer au vote d'entrée en matière. Je rappelle que si l'entrée en matière est refusée, nous ne pouvons pas ensuite voter sur un renvoi en commission. Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière, le fassent en levant la main.

L'entrée en matière est acceptée par 35 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons maintenant passer au vote du renvoi en commission. Que celles et ceux qui pensent qu'il faut renvoyer en commission, le fassent savoir en levant la main.

Le renvoi en commission est accepté par 30 voix sans opposition.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Je vous propose de faire dix minutes de pause.

PAUSE

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons passer au point 4 de l'ordre du jour. M. Schafroth.

Interpellation de M. March Schafroth

Le rose est en fleur

Depuis quelques temps déjà, la ville voit des cycles rose fleurir çà et là ! Ici appuyé contre un mur, là déposé dans un champ ou encore déposé sur un chemin ou sur un trottoir.

Mardi 30 mai 2006, soucieux de voir qu'un cycle doté de la vignette était à l'abandon depuis quelques jours dans un champ, et de surcroît maltraité par quelques jeunes personnes, la police locale en a été informée.

La réponse est pour le moins surprenante ! Il s'avère qu'un groupement récupère de vieux cycles, les met en état de fonctionner, les peint en rose et les dispatche dans la ville. Ces engins sont laissés à la libre utilisation ou déprédation du quidam.

Ce procédé part, probablement, d'un bon sentiment mais est-il réellement adapté et autorisé.

Nous demandons donc au Conseil Communal de bien vouloir répondre à quelques questions.

- 1) Le Conseil Communal est-il informé de ce fait ?
- 2) Cette pratique est-elle légale ?
- 3) Le Conseil Communal ne craint-il pas que cette pratique n'ouvre la porte à tout et n'importe quoi ?

Nous remercions le Conseil Communal pour ses réponses.

M. Marc Schafroth, UDC : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons fait une interpellation "Le rose est en fleur". Tout est dit dans mon interpellation. J'aimerais juste préciser que cette interpellation n'était pas un titre péjoratif, mais bien purement informatif, étant donné que des citoyens se sont aussi inquiétés de voir ces vélos s'étaler ci et là de la ville. Les questions sont aussi claires. Je laisserai le soin au Conseil communal d'apporter les réponses.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Pour le Conseil communal, Mme Frésard.

Mme Josette Frésard, conseillère communale (Sécurité) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Quel plaisir pour une dame de répondre à, j'aurais voulu dire "la rose est en fleur", mais c'est "le rose est en fleur". Dommage ! Mais néanmoins, plaisanterie mis à part, effectivement, le Conseil communal est au courant de cette initiative qui a été lancée par un groupe de jeunes chaux-de-fonniers, défenseurs de la mobilité douce. Ils ont décidé de réparer des vélos de seconde main (souvent offerts par des particuliers) afin de les mettre gratuitement à disposition des habitants de la ville.

D'une part, la pratique est tout à fait légale, tant et aussi longtemps que l'on ne se trouve pas en présence de "ferrailles" (selon l'art. 41 du règlement de police). "Il est interdit de jeter, répandre ou déposer sur les voies et promenades publiques ou aux abords de celles-ci, de même que sur les chemins et terrains privés, dans le voisinage des habitations et dans les cours d'eau, des papiers, ordures, balayures, matériaux, ferrailles, etc."

D'ailleurs, si vous observez les rues, vous allez trouver un peu partout des vélos, appartenant à des privés qui ne sont pas du tout des vélos roses, accrochés à des poteaux de signalisation par exemple. Cette pratique-là est également autorisée par la police, pour autant qu'elle n'entrave ni la circulation des personnes avec un espace libre d'au minimum 1,5 mètre sur le trottoir, ni celle des véhicules.

Les vélos en question doivent également répondre à l'ordonnance pour les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV). En résumé un équipement minimum est demandé et surtout une vignette prouvant que l'assurance RC prescrite existe et a bien été conclue.

La position du Conseil communal : Le Conseil communal a trouvé ce projet tout à fait sympathique, a priori, et a encouragé cette pratique puisqu'elle correspond à une certaine forme de mobilité douce qui est préconisée que nous désirerions mettre en place dans cette ville. Néanmoins, cette initiative a deux "ennemis", si vous me

permettez l'expression : l'incivilité d'une minorité de nos "jeunes" citoyens – jeunes entre guillemets, parce que nous ne sommes pas sûr que ce soit les jeunes, bien que ce soient souvent des enfants que nous avons vu s'acharner sur ces vélos - et le climat.

Pour le premier de ces ennemis, peut-être que plus d'informations permettraient de limiter ces déprédations, car nous supposons que d'aucuns pensent que ce sont des vélos abandonnés n'appartenant à personne. Je crois qu'il y a eu une confusion et c'est pour cela que dans certains quartiers, effectivement, nous avons vu des groupes de gamins prendre ces vélos et les balancer un peu partout. Il est bien clair que dans ce cas-là, la police intervient quand elle constate qu'un de ces vélos est vraiment mal fichu. Elle le fait ramasser, elle le fait évacuer.

Quant au deuxième, je pense à la neige, par rapport au climat, nous y sommes tout proche, il est clair que si un tel engin reste dans un talus au début de l'hiver, il y a risque d'endommagement des véhicules de la voirie et on peut imaginer l'état de ce vélo à la fin de l'hiver. C'est aussi un des problèmes à soulever s'ils traînent sur la voie publique, ça peut être un souci.

Il est clair que la police communale et à futur que ce soit sous la forme du SDIP ou de la police de proximité, rend volontiers service aux bénévoles en les informant lorsqu'une bicyclette qui est hors d'état de fonctionnement est découverte. Nous sommes attentifs à ce phénomène comme je viens de le dire. Il semble d'ailleurs que ce phénomène tende à se limiter. Je ne sais pas si vous avez constaté cela, mais nous en avons vu moins dans la ville. Je ne sais pas si c'est faute de combattants, mais en tous les cas, nous en avons vu moins.

Néanmoins, le principe est intéressant. Je voudrais revenir là-dessus. On trouve ce principe dans plusieurs autres villes de Suisse et d'Europe. Je me suis amusée, si vous me passer l'expression, à voir ce qu'il existait ailleurs. On trouve de nombreux projets de ce type, mais organisés sous différentes formes. Quelques exemples : à l'Université de Neuchâtel, il y a la mise en place d'un système avec des tableaux avec des clés. Ces vélos sont cadenassés et un parc est à disposition, mais uniquement à disposition des étudiants, dans divers bâtiments de l'Université pour aller d'un bâtiment à l'autre de l'Université et ils peuvent déposer le vélo et remettre les clés aux différents tableaux qui sont dans les bâtiments de l'Université. Mais c'est pour un cercle restreint d'utilisateurs.

A Genève, "Genève roule" est une association d'utilité publique de prêt gratuit et de location de vélos. C'est également un programme d'occupation pour requérants d'asile et chômeurs. Pour pouvoir emprunter un vélo durant toute une journée, il faut présenter un titre d'identité et déposer une caution de Frs 50.-. C'est le principe du caddie à la Migros. On vous redonne la caution quand vous allez reporter le vélo.

Il y a un autre projet qui est beaucoup plus conséquent et beaucoup plus intéressant, c'est celui de Lyon qui a mis en place le concept "Vélo'v" : un réseau de deux cent stations avec vélos high-tech. Les vélos sont arrimés sur des "bornettes" et pour en libérer un, l'utilisateur glisse dans la borne sa carte de crédit ou son abonnement (à Vélo'v ou aux Transports publics). La première demi-heure est gratuite, ensuite ça coûte Frs 0,50 par heure. Puis, la personne remet le vélo sur la bornette de son choix où elle veut sur les deux cent bornettes puis elle peut s'en aller sans autre. Ce système est très efficace et rencontre un vif succès. Il sert de référence à

d'autres villes. Pourquoi est-ce que je vous parle de ce projet ? L'idée mérite d'être creusée. Ces vélos roses sont peut-être le pas vers d'autres idées qui pourraient germer dans notre ville. Mais ce type de projet ne fonctionne réellement qu'avec une structure bien organisée et avec une contribution financière de l'utilisateur (au minimum le principe du caddie, une caution qu'on récupère quand on va remettre le vélo). Bien entendu un projet structuré comme celui-là rencontrerait clairement le soutien du Conseil communal. Nous le verrions d'un bon œil et ça pourrait être un partenariat avec du privé. Je pense que ce serait un beau projet pour lequel le Conseil communal apporterait son soutien, dans les limites des ressources dont nous disposons actuellement. Je crois que ce serait un grand pas dans la mobilité douce.

J'espère avoir ainsi répondu à votre demande et vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Marc Schafroth, UDC : Nettement, Mme la présidente !

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons passer au point 5 de l'ordre du jour.

Interpellation de M. Théo Bregnard

Quelle objectivité dans l'information ?

Le 23 février 2005, de nombreux interpellateurs interrogeaient le Conseil communal sur les leçons à tirer de la manifestation anti-UDC (lors de l'assemblée annuelle de ce parti à Polyexpo, le 8 janvier 2005) et de l'attitude de la police à cette occasion.

Le Conseil communal avait alors retracé le déroulement des faits de la façon suivante :

« Il est tout de même utile de relever qu'un certain nombre d'individus, plus élevé que ce que l'on voudrait nous faire croire, se sont déplacés avec la ferme intention de commettre des dommages et d'envahir le périmètre sécurisé, puisque lors de l'assaut pour tenter de renverser les barrières, la chaîne d'amarrage avait été sectionnée à un endroit par les manifestants. L'engagement des moyens est également intervenu dans le respect de la proportionnalité. Il était en rapport avec la montée de la violence et de l'agressivité des manifestants. Les lances à eau ont été installées et mises en actions lors du premier assaut sur les barrières par les manifestants [...] alors que le dispositif de police régulier et réduit ainsi que les participants de l'assemblée étaient pris pour cible avec des boules de neige dont une partie étaient lestée de cailloux, par des pierres dont une partie était lancée avec des frondes, ainsi que des pieux, des poutres en bois et que trois voitures subissaient de sérieux dommages. Les prises de vues sont suffisamment parlantes sur la situation. [...] Il a été saisi le matériel suivant sur un individu interpellé et provenant de Lausanne: une cagoule, des lunettes de protection, maque de protection, plastron de protection (poitrine, épaule et coudes), deux spray d'autodéfense lacrymogène, un outil composé de trois douilles correspondant à la visserie de fixation des barrières, huit engins pyrotechniques, un plan de cheminement pour parvenir à Polyexpo et un plan des aménagements intérieurs de Polyexpo ».

De cette description, notre Conseil, la presse et l'ensemble des personnes présentes (moi, en tous les cas !) ne pouvaient que conclure à une opération importante visant à la confrontation violente et aucunement pacifique. La responsabilité des manifestants « violents et agressifs » apparaissait comme évidente...

Cependant, en parcourant le rapport de police, j'ai été étonné de ne pas rencontrer certains faits.

Premièrement, le fait qu'il y ait eu « *des boules de neige dont une partie étaient lestée de cailloux, par des pierres dont une partie était lancée avec des frondes, ainsi que des pieux, des poutres en bois* ». Je n'ai guère plus retrouvé l'attirail du parfait casseur « *une cagoule, des lunettes de protection, maque de protection, plastron de protection (poitrine, épaule et coudes), deux spray d'autodéfense lacrymogène, un outil composé de trois douilles correspondant à la visserie de fixation des barrières, huit engins pyrotechniques, un plan de cheminement pour parvenir à Polyexpo et un plan des aménagements intérieurs de Polyexpo* ».

En effet, le rapport de police ne mentionne que :

« *Vers 14h00, environ 250 personnes se sont rassemblées autour du dispositif de sécurité mis en place à Polyexpo, plus particulièrement devant le Musée paysan. À la sortie des congressistes de l'UDC, les manifestants ont injurié ces derniers. Ensuite, ils ont commencé à lancer des boules de neige en direction des forces de l'ordre. Ils ont tenté de faire céder les barrières anti-émeutes situées devant le Musée paysan. Plus tard, les manifestants ont commencé à jeter des pierres contre la police et les véhicules des membres de l'UDC* ». Concernant la personne interpellée, on trouve que « *8 engins pyrotechniques ont été séquestrés* ».

Le verdict du procès des 26 manifestants accusés de « participation à émeute » m'a également interpellé. En effet, la presse locale relève que selon le juge, *l'enquête de police n'a pas été mal faite, mais tout simplement pas faite* ou encore que *le dossier est vide*.

Dès lors, que penser des faits exposés lors du Conseil général ?

Certains éléments pourraient laisser entendre que les manifestants aux visées « violentes et agressives » dont le nombre est « plus élevé que ce que l'on voudrait bien nous faire croire » n'étaient, en fin de compte, pas si nombreux que cela, puisque l'ensemble des prévenus ont été acquittés, la violence incriminée ne reflétant pas l'état d'esprit du groupe.

« *En rendant son verdict, le président du tribunal s'est écarté de l'interprétation extensive donnée par le Ministère public de la notion d'émeute. Selon lui, la jurisprudence prévoit que ce délit peut être poursuivi comme tel seulement si les actes de violence incriminés reflètent l'état d'esprit général du groupe.*

Or cette condition n'est pas remplie en ce qui concerne les prévenus inculpés après la manifestation contre l'UDC. En effet, les casseurs cagoulés non identifiés, qui ont fait déraiper le rassemblement, n'étaient pas représentatifs de l'état d'esprit général du groupe cité à comparaître jeudi devant le tribunal. Selon le verdict, le tribunal ne peut pas non plus considérer le jet de boules de neige comme constitutif du délit d'émeute ». *ATS, 12 mai 2006.*

Dès lors, sans vouloir remettre de l'huile sur le feu, ni minimiser les actes des casseurs cagoulés, je m'interroge sur deux points :

1. Comment expliquer l'écart entre les faits relatés dans le rapport de police et ceux relatés par le Conseil communal ? Ce dernier peut-il m'éclairer sur ce point ?
2. Si l'enquête est si « vide » et « mal faite », quel crédit peut-on accorder aux faits relatés par le Conseil communal ? Quelle est l'appréciation du Conseil communal une année et demie après les faits ?

M. Théo Bregnard, POP : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne fais pas long, mais vous allez devoir reprendre la parole. Je voulais quand même signaler que lorsque j'ai lu le rendu du procès des vingt-six accusés en mai de cette année, j'ai été surpris de ne pas retrouver l'atmosphère, et c'est bien ça que je trouve important, qui se dégageait des faits exposés une année auparavant au Conseil général. Notamment la profusion de termes que j'estimerais guerrier, tels que "l'assaut les barrières, la volonté d'envahir le périmètre, l'agressivité et la violence des manifestants", tous des termes qui m'avaient paru forts. N'ayant pas participé, n'ayant pas vu la manifestation, j'en avais conclu véritablement à une émeute ou à quelque chose de très fort. J'avais envie de savoir ce qu'en pensait le Conseil communal une année après, l'émotionnel passé. Voilà le but de mon interpellation qui pour le reste paraît nous semble-t-il claire. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Mme Frésard.

Mme Josette Frésard, conseillère communale (Sécurité) : Je crois que c'est un sujet nettement moins, si vous me permettez le mot, sympathique que le précédent. Néanmoins bien entendu, je vais essayer d'y apporter des réponses, étant entendu que je n'étais moi non plus pas présente ni à la manifestation, ni aux débats qui ont eu lieu après, ni à la suite de la procédure. Néanmoins, j'ai été rechercher les différents éléments. J'ai essayé de me documenter, de lire, mais sachant que l'accès à l'information est quand même restreint, étant donné que nous avons affaire à une partie judiciaire et que je suis très limitée dans l'information à laquelle je peux avoir accès.

Comme vous l'avez relevé, nous parlons d'événements ayant eu lieu en janvier 2005. Fort heureusement, nous avons affaire à quelque chose de peu courant et que notre ville n'a pas l'habitude de gérer. Nous pouvons nous en réjouir. Il était aussi très difficile à l'époque, du fait du manque d'expérience dans ce genre de choses, d'évaluer les moyens à engager sur le moment. Je pense que si j'avais été au front à ce moment-là, j'aurais honnêtement aussi eu un cas de conscience et de la peine à évaluer les moyens à engager, à mettre à disposition et à gérer une telle situation. Mais heureusement que nous n'en avons pas l'expérience et c'est là que nous voyons que dans des événements particuliers, ce n'est pas toujours facile d'avoir les bonnes réactions.

Les réponses données par le Conseil communal en février 2005, donc très proches après la manifestation, l'ont été sur le moment, à chaud, dans un contexte émotionnel fort, mais que je caractériserais de bonne foi. Il est clair qu'il y avait eu beaucoup d'interventions de moult personnes et chacun y est allé de sa version des faits. Nous savons que dans ces moments-là, nous avons plutôt tendance à envenimer les choses, à les gonfler, plutôt qu'à les calmer. C'est un élément qu'il faut prendre en compte dans une situation, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui n'était pas courante. Il est clair qu'en plus, nous avons un grand décalage dans le temps entre ces réponses qui ont été données au Conseil général à chaud par le Conseil communal et les décisions de justice qui s'en sont suivies.

De plus, dans cette affaire, nous avons justement affaire à trois entités ou institutions différentes qui sont intervenues dans la gestion de ce dossier. Nous

avons la police locale, la police cantonale et le ministère public. Ces trois entités qui prennent des choses par trois approches, trois visions différentes d'un même problème.

Après, nous avons assisté, si vous me passez l'expression, à un match de ping-pong entre la police locale et la police cantonale qui n'avaient pas la même appréhension des choses, la même vision du problème, la même vision d'intervention et de gestion. C'est compréhensible, deux entités avec deux niveaux d'appréciations différentes. De plus, la police cantonale et le ministère public sont deux instances de l'Etat, qui nous échappent totalement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil communal a un accès limité à l'information et à ce qui se passe, donc cela nous échappe. Les policiers aussi, comme le Conseil communal, ont réagi à chaud et la justice a plus de recul, puisqu'elle prend plus de temps pour gérer les choses. Mais encore une fois, je souhaite être bien claire là-dessus, autant pour les policiers, que pour le Conseil communal, que pour l'ensemble, c'était une situation particulière et non courante. J'accorderais aussi le « joker » à nos policiers, qu'ils soient de la locale ou de la cantonale; ils se sont trouvés en présence de quelque chose dont ils n'avaient pas l'expérience. Ils sont formés en théorie, mais pas forcément sur le terrain et nous nous en réjouissons encore une fois.

En conclusion, le Conseil communal tire la leçon de cette expérience de la manière suivante. La constitution de la police unique pour éviter que deux instances différentes interviennent sur le même sujet, nous paraît une bonne voie. Elle permettra, nous l'espérons, d'avoir à l'avenir une meilleure approche de tels problèmes, puisque la formation de policiers par le biais du brevet de policiers et l'intégration dans une entité cantonale qui collabore avec d'autres entités cantonales où ces problèmes surviennent peut-être, permettra une meilleure approche de tels problèmes qui pourraient surgir à l'avenir et une appréhension qui colle plus à la réalité dans des situations similaires. Mais il est bien clair aujourd'hui que je ne souhaite pas devoir tester si cela fonctionne. J'espère que nous n'aurons jamais dans notre ville à tester ce genre de dispositif. Que c'était une fois et que ça ne se reproduira plus. Je l'espère sincèrement pour le bien-être de notre ville.

J'espère avoir répondu et je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole ? M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Je souhaite l'ouverture de la discussion. Est-ce que je peux m'exprimer ?

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons procéder au vote pour l'ouverture de la discussion. Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture de la discussion sur l'interpellation le fassent en levant la main.

L'ouverture de la discussion est acceptée par 11 voix contre 1.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Merci. Mme la présidente, Mesdames et Messieurs. Nous avons été surpris en lisant dans cette interpellation "qu'on ne souhaitait pas mettre de l'huile sur le feu". J'aimerais quand même dire une chose. L'interpellateur, M. Théo Bregnard, n'était pas présent sur place. Nous étions M. Pierre Hainard et moi-même sur place et nous avons vu ce qui s'est passé. Ce que le Conseil communal a dit est parfaitement exact. Il n'y a pas un seul terme dans ce qui est dit par le Conseil communal qui est faux. Je peux vous dire que j'étais en face des barrières et le résumé de ce que le Conseil communal a fait est le reflet parfait, exact de ce qui s'est passé.

Deuxièmement, à juste titre, vous espérez que ça ne se repasse jamais dans notre ville. Nous aussi nous l'espérons, mais j'aimerais tout de même dire cela. Je vais dans l'ensemble des assemblées des délégués à l'intérieur de l'ensemble de la Suisse. Dans tous les cantons, je n'ai jamais vu ce qui s'est passé ici. Jamais nous n'avons été entourés par des barrières comme nous l'avons été. Jamais il n'y a eu de l'agressivité comme nous l'avons vu à La Chaux-de-Fonds. Jamais. Je pourrais même vous dire qu'à bien des endroits il n'y a pas de Securitas à l'entrée qui contrôlent que les personnes qui viennent à l'assemblée des délégués sont bien des UDC, puisqu'il y a des votes et différentes choses qui se passent là et que ce sont des réunions purement de parti. Si je ne fais erreur, dix ou quinze jours après, les socialistes avaient également une assemblée à La Chaux-de-Fonds où ils recevaient aussi une conseillère fédérale. Comme vous avez pu le constater, strictement personne n'est allé les empêcher de se réunir, strictement personne n'a fait du foin, strictement personne n'a cassé des voitures et nous sommes dans un pays démocratique. J'aimerais tout de même vous rappeler que l'UDC est le premier parti en Suisse. Et le premier parti en Suisse n'ose pas se réunir pour une réunion purement privée sur la place de La Chaux-de-Fonds. C'est ce qui est grave.

De revenir là-dessus, M. Théo Bregnard, et de dire qu'on ne veut pas mettre de l'huile sur le feu, excusez-moi, mais le Conseil communal a fait son travail. Ce qui est grave, c'est ceux qui sont venus casser des bagnoles, lancer des bouts de bois. C'est ce que je trouve grave.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : M. Legrix, à la présidente.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : Excusez-moi, Mme la présidente, j'ai fait une erreur, excusez-moi. Voilà, c'est ce que je souhaitais vous dire, Mme la présidente, parce que revenir là-dessus, c'est remettre de l'huile sur le feu. Mais il faut se poser la question si ce qui s'est passé est normal. Est-ce que c'est normal que la police ait dû faire ce qu'elle a fait ? Est-ce que c'est normal que la commune ait dû dépenser des dizaines de milliers de francs pour quelques abrutis qui viennent se défouler ? Est-ce que c'est normal ? C'est la question que nous pouvons nous poser.

M. Théo Bregnard, POP : Je ne vais pas rallonger ni remettre de l'huile sur le feu. Je pense qu'effectivement le droit de réunion est un droit important. Je pense que le droit de manifester est de l'autre côté un droit important. Je souhaite, comme d'autres, que ça ne se reproduise pas. Que chacun puisse se réunir et manifester comme il le souhaite.

Sinon, je remercie encore une fois le Conseil communal qui a très bien compris le sens de ma question et qui a répondu selon moi comme je le souhaitais. Je vous remercie.

M. Claude Girardin, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviens un peu hors des cases pour ce sujet. Je tenais juste à souligner que bien que l'UDC soit un parti gouvernemental et qu'il mérite tout le respect qu'on lui doit, les propos de M. Legrix ne sont pas tout à fait exacts quant au déplacement des responsables de l'UDC. Récemment à Saignelégier au Marché-Concours, le président Blocher a essuyé des émeutes, que lors de sa précédente venue à Saignelégier, à la halle du Marché-Concours pour une grande assemblée de l'UDC, il y a eu des dégâts importants. Je tenais aussi à souligner que même si je ne soutiens pas les émeutiers qui utilisent des méthodes qui ne sont pas cautionnables, il est heureux de voir qu'à La Chaux-de-Fonds qui est le berceau d'une certaine idéologie et qu'ailleurs également, il y ait une certaine liberté qui existe encore et que nous ne soyons pas tous formatés comme M. Blocher.

M. Marc Schafroth, UDC : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je reviendrai sur deux choses qui ont été dites. Le droit de réunion n'a pas été contesté. Le droit de manifestation ne l'a pas été non plus. Nous ne le contesterons pas. Mais le droit de casser purement et bêtement, là, nous le contestons.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Legrix.

M. Jean-Charles Legrix, UDC : J'aimerais juste donner une petite réponse. J'ai dit que les réunions des délégués en Suisse n'ont jamais vécu ça. L'exemple que vous prenez à Saignelégier, ce n'était pas une réunion de délégués, c'était au Marché-Concours. Ne mélangeons pas tout.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que la parole est encore demandée ? La parole n'étant plus demandée, est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Théo Bregnard, POP : Oui.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Point 6 de l'ordre du jour. M. Chantraine.

Interpellation de M. Hughes Chantraine

Je voudrais, par ces lignes, souligner mon admiration pour l'action du Conseil communal lors de la fermeture intempestive des tunnels sous la Vue-des-Alpes, pour raison d'entretien, lors d'une période très critique cet été !

Chaque point litigieux a été soulevé avec pertinence et de manière ferme.

Que les membres de ce conseil soient ici remerciés.

Néanmoins, une question s'impose :

Le Conseil communal peut-il nous communiquer quelle a été la réponse donnée par le Conseil d'Etat à cette lettre adressée à son représentant au sein du département de la gestion du territoire ?

M. Hughes Chantraine, UDC : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Une fois n'est pas coutume, une interpellation de louanges. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de développer plus avant.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Pour le Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Fidèle à son habitude, le Conseil communal vous remercie de votre intervention ! La réponse est venue effectivement du dicastère qui abrite les ponts et chaussées, et qui nous a signalé que les travaux ont été entrepris de façon concentrée, puisqu'il y avait des travaux qui étaient prévus à la fois sur le revêtement routier, dans les infrastructures abritées par les tunnels et surtout des travaux forestiers nécessaires en dessus des tunnels dans les Gorges du Seyon. C'est la volonté de concentrer tous ces travaux qui fait que l'ensemble du tronçon a été fermé. C'est du moins les explications que nous avons reçues. Les travaux ont été retardés d'une semaine ou deux, mais ne pouvaient pas l'être davantage pour tomber sur une période de vacances scolaires, qui aurait permis quand même de créer un peu moins de désagréments. Le Conseil communal a profité de cette semaine-là pour inviter des Conseillers d'Etat à plusieurs reprises dans des séances que nous tenions conjointement à La Chaux-de-Fonds. Les Conseillers d'Etat sont régulièrement arrivés en retard. Et vous avez vu que dernièrement les tunnels étaient fermés, mais qu'on avait trouvé des solutions pour ne pas fermer tout le tronçon. Visiblement, par l'expérience, on finit quand même par faire passer des messages.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Hughes Chantraine, UDC : Mme la présidente, oui ! RIRES.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons donc passer au point 7 de l'ordre du jour. M. Musy.

Interpellation de M. Daniel Musy

Installation d'un « monument symbolique situé au cœur de la cité »

L'installation d'un « monument symbolique situé au cœur de la cité », AltiMille, a eu lieu en septembre et sa « remise officielle aux autorités » s'est faite par un généreux entrepreneur de la place « dans le cadre de [son] centième anniversaire ». Nous remercions l'entreprise VAC et M. Michel Pittet du soutien qu'ils apportent depuis des

générations à notre cité et en particulier de leurs dons ou legs. Ce n'est pas eux qui sont l'objet de nos questions car La Chaux-de-Fonds a besoin de maintenir et de renforcer les liens entre son patrimoine et les forces vives entreprenantes désireuses, elles aussi, de la valoriser.

La Ville a-t-elle respecté pour elle ce qu'elle exige des constructeurs privés ? L'installation de ce monument symbolique a été rendue possible par l'autorité communale sans aucune consultation ou réunion des services de la ville concernés et sans respecter le règlement des constructions. La demande obligatoire du permis de construire n'a pas pu être examinée par la commission d'urbanisme ni sanctionnée par la Police du feu et des constructions : un permis de construire a-t-il tout de même été délivré et par qui ?

De plus, le Conseil communal peut-il nous dire si un contrat d'entretien ou de conservation a été passé avec le donateur ? Le monument symbolique est-il un objet dont les Travaux publics s'occuperont ou une œuvre d'art que les Affaires culturelles «conserveront » comme le carillon, ou le legs Junod ?

M. Daniel Musy, soc. : M. le président. RIRES. Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Cette interpellation n'est pas une interpellation de louanges. RIRES. Et ce n'est pas une interpellation qui loue la transversalité et la communication entre services, tant louée par le Conseil communal précédemment dans son intervention. Mais disons-le d'emblée et sans embase, nous commencerons par être contents. Contents que dans cette ville, il puisse y avoir des entreprises qui historiquement ont joué le rôle de mécènes, qui maintenant peut-être jouent le rôle de mécènes et le rôle de sponsors, mais bref qui croient à l'avenir des collectivités publiques, des régions et des villes et qui les soutiennent en particulier au niveau de la culture. VAC est une de ces entreprises phare. Son directeur M. Michel Pittet en est le dynamique chef et nous souhaitons ici le remercier pour ce qu'il fait pour cette ville, pour ce qu'il fait pour le sport, pour ce qu'il fait pour la culture et pour ce qu'il a fait de son don. Les choses sont clairement ici exprimées en public.

La question est de savoir ce que l'on fait des dons qu'on nous donne. Récemment nous n'avons pas eu beaucoup de chance avec les récentes installations de monuments dans notre ville. Nous pensons aux Frs 50'000.- donnés au sculpteur Berthoud en échange de sa petite sculpture que même le Conseil communal actuel n'a pas pu inaugurer lui-même. Nous pensons au rond-point des Entilles où c'est Coop qui a décidé de l'installation actuelle après le flop du concours organisé par la ville. Il est donc nécessaire d'avoir à ce niveau-là une légère politique. Et la politique commence par la consultation de tous les partis, les services en particulier. Je ne reviendrai pas sur le flop de cette installation de ce monument où aucun service n'a été consulté (les parcs et plantations, les musées). Par contre, j'aimerais vraiment savoir si malgré tout, comme ça l'avait été d'ailleurs pour la sculpture qui est devant le Musée d'horlogerie, la sculpture parlante de Serge Bringolf, au moins un permis de construire a été accordé, car il ne peut pas y avoir quand on installe une nouvelle construction sur l'espace public deux poids, deux mesures. Il faut, comme d'ailleurs pour les fenêtres de cet Hôtel de Ville respecter comme institution publique les règles que nous faisons respecter aux privés. Dans cette occasion-là, il fallait respecter les règles de la consultation de la commission de l'urbanisme.

Mme la présidente, je ne vais pas dépasser les trois minutes que vous m'accordez. Je vais aller un tout petit peu plus vite, pour dire que le deuxième point de mon

interpellation, c'est l'entretien d'AltiMille. C'est un honneur à l'égard du donateur que ce monument soit entretenu. Nous constatons qu'il est déjà tagué. Nous constatons que devant lui se trouve une horrible poubelle qui rompt complètement le rapport visuel que nous avons à lui. RIRES. Est-ce à dire que le Conseil communal ne se préoccupe plus du don qu'on lui a donné ? Moi j'estime que c'est maintenant une chose qui a été installée. On pourrait discuter de la valeur symbolique de ce monument. Ce n'est pas le but ici. Le but ici est que ce monument soit entretenu. Des tags existent déjà. C'est un risque et nous souhaitons vraiment que le Conseil communal réponde clairement de savoir si les services vont s'occuper de ce monument.

Voilà, je crois que je n'ai pas trop dépassé. Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Pour le Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, vice-président du Conseil communal (Finances, économie et urbanisme) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Ça n'était pas une interpellation de louanges. Néanmoins elle a été jugée plus pertinente qu'impertinente par le Conseil communal, en particulier dans son développement écrit peut-être davantage que dans son développement oral qu'on vient d'entendre, puisqu'il est malheureusement entaché d'une série d'imprécisions ou de méconnaissance d'un certain nombre d'éléments, que j'aimerais quand même rectifier très rapidement.

D'abord pour l'œuvre de l'artiste Berthoud, deux de mes collègues étaient présents lors de l'inauguration de son installation. Deuxièmement, le flop du concours du giratoire Coop n'a pas été un flop. Il y a effectivement eu un problème avec le projet qui a été primé. Mais nous ne pouvons pas juger le résultat du concours comme un flop, ce d'autant que l'œuvre qui est aujourd'hui installée au centre de ce giratoire a été jugée par un journal spécialisé dans l'aménagement urbain comme une réalisation exemplaire ; c'est dire si les goûts et les couleurs dans ce domaine peuvent faire débattre longtemps.

Revenons plus précisément au sujet précis de l'interpellation, le monument AltiMille. Effectivement, cette histoire met le doigt sur une série de problèmes que nous avons rencontrés dans la conduite du dossier. Il arrive qu'il y ait des dossiers qui s'emmanchent mal et il y a une suite d'éléments qui se passent mal les uns derrière les autres de sorte qu'au bout du compte, nous avons le sentiment que c'est définitivement une catastrophe. Je ne dirais pas que nous avons ce sentiment-là au Conseil communal, mais nous devons reconnaître qu'il y a une série d'éléments qui ne se sont pas passés comme ils le devaient. Non pas par la volonté du Conseil communal, mais cela révèle une série de dysfonctionnements auxquels d'ailleurs nous avons déjà en partie remédié.

En novembre de l'année dernière, l'entreprise VAC, par l'agence de communication qu'elle avait mandatée, a pris contact avec nous pour dire qu'elle souhaitait fêter, par toute une série de manifestations en ville, son centième anniversaire. Parmi ces manifestations, il y avait l'idée de remettre un monument

symbolique à la ville, qui pourrait figurer sur la ligne des mille mètres quelque part, devant lequel on imaginait que les touristes auraient plaisir à se faire photographier. Le Conseil communal a jugé que c'était une bonne idée, qu'il devait entrer en matière sur ce projet, ce qu'il a fait. J'ai confirmé au représentant de cette agence de communication oralement que le Conseil communal entrerait en matière. J'aurais peut-être dû le faire par écrit mais effectivement je l'ai fait oralement. Le Conseil communal n'a plus entendu parlé de ce dossier pendant longtemps. Ensuite de quoi une nouvelle demande a été déposée. Le Conseil communal a confirmé son accord, de principe toujours, en renvoyant au service d'urbanisme pour examen du lieu le plus propice pour l'implantation de ce monument. Des contacts très étroits ont eu lieu. Des plans ont été sortis. Nous avons pu suivre sur des plans la ligne des mille mètres, regarder les différents lieux sur lesquels nous pouvions faire des propositions à l'entreprise de communication qui était chargée du dossier. Et l'endroit sur lequel est installé maintenant ce monument a été retenu parmi d'autres. A ce stade, l'agence de communications a écrit à nouveau au Conseil communal pour demander confirmation formelle de la possibilité d'implanter ce monument. C'était pendant l'été, alors même que celui qui était en charge du dossier était absent. Le dossier a donc été traité sur le plan formel en disant "si effectivement vous avez un préavis positif du service, c'est en ordre. Il vous faudra obtenir l'avis positif de la police des constructions".

On met le doigt là sur un deuxième problème que nous rencontrons, puisque nous sommes en train de le régler dans le cadre de l'organisation du service de l'urbanisme. Pour beaucoup d'entre vous et pour surtout de nombreuses personnes dans la population, le service d'urbanisme et la police des constructions c'est un seul et même service. Il se trouve que dans son organisation jusqu'à il y a quelques semaines, le service d'urbanisme et la police des constructions étaient organisés comme deux services. Donc la personne qui a reçu la prise de position du Conseil communal s'est dit "dès lors que j'ai le préavis favorable de ceux qui ont même identifié l'endroit avec moi, qui sont dans le service d'urbanisme, je pars du principe que j'ai l'autorisation de la police des constructions". S'est déroulée ensuite une période de vacances, jusqu'au jour où les travaux ayant été commandés, le terrassement étant sur le point d'être entrepris, personne n'avait été consulté, parce que toutes les consultations qui auraient dû avoir lieu, auraient dû se faire dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire. Aussi bien les services industriels qui devaient vérifier qu'il n'y avait pas des câbles électriques en dessous de l'endroit choisi, aussi bien les voisins des lieux, en particulier les conservateurs des musées, aussi bien ceux qui s'occupent de l'entretien de ces lieux, à savoir les espaces verts auraient dû être consultés. Ils ne l'ont pas été. Les travaux étaient commandés et le Conseil communal a dû trancher. Est-ce qu'on fait tout arrêter alors qu'on a donné par trois fois notre accord sur ce projet formellement ? Que de bonne foi, nous pouvons considérer que des gens qui ont reçu un avis du service d'urbanisme ont pu imaginer qu'ils avaient reçu le feu vert de la police des constructions. Est-ce qu'on fait tout arrêter ou est-ce qu'on laisse faire et qu'on régularisera la situation après coup, ce qui a été fait, parce que nous estimons qu'une fois que la parole est donnée si nous n'avons pas affaire à quelqu'un qui est de mauvaise foi, on doit régler nos problèmes en interne et ne pas en faire porter le

préjudice à ceux qui sont les auteurs de ce dossier. Mais à aucun moment il n'y a eu la volonté de la part du Conseil communal de ne pas respecter les procédures qu'il impose à d'autres. Il est arrivé dans quelques autres dossiers depuis le début de la législature qu'à l'intérieur même des services, quand on a reçu le feu vert de principe du Conseil communal pour un projet, on se dise qu'on peut aller de l'avant. On oublie que si le Conseil communal a dit oui à un projet, celui-ci doit encore faire l'objet d'une procédure de type permis de construire. Nous avons eu quelques dossiers de cette nature. Il y a encore quelques semaines, nous avons repris ce point avec le Conseil communal en demandant que tous les objets de constructions, de transformations, d'aménagements passent par le bureau des permis de construire qui est ensuite chargé de récolter les préavis des différents services concernés. Ce sont donc des points que nous sommes en train de régler. A la fois sur la procédure et à la fois sur l'organisation du service d'urbanisme pour lequel nous avons tenu à ce que ce qui apparaît à l'extérieur comme un seul service soit à l'interne aussi organisé comme un seul service et qu'on règle le problème de circulation de l'information. C'est donc effectivement un concours de circonstances malheureux qui met le doigt sur une série de dysfonctionnements.

Pour répondre très concrètement aux dernières questions que vous avez posées, la poubelle devant le monument n'a quant à elle pas fait l'objet de permis de construire ! En revanche le monument aujourd'hui est sanctionné par un permis de construire. Le Conseil communal a sanctionné l'érection de ce monument dans ce parc.

S'agissant des tags et de l'entretien du monument, il est prévu que ce soit effectivement les Travaux publics qui se chargent de l'entretien. J'ignorais pour ma part qu'il était déjà tagué, car je n'y suis pas retourné ce soir avant de venir au Conseil général.

J'espère avoir répondu, à défaut que ce soit à votre entière satisfaction, en tout cas de la façon la plus complète et la plus honnête sur ce que nous pouvons considérer effectivement comme un dysfonctionnement et dont on espère qu'il ne se reproduise plus. Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Daniel Musy, soc. : Je suis complètement satisfait, Mme la présidente.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons maintenant passer au point 8 de l'ordre du jour. Oui, M. Hainard.

Interpellation de M. Marc Schafroth

Inondations, quelle position pour le Conseil communal

Le dimanche 24 septembre en soirée, la ville a connu un déluge de pluie. Cette situation est connue dans notre région, mais elle se produit plus généralement en mai ou juin. Cette année, la pluie a une nouvelle fois provoqué des inondations dans plusieurs endroits de la ville, voir l'Impartial du mardi 26 septembre 2006.

Caves, sous-sols, garages et autres ont été touché avec plus ou moins d'importance. Le nouveau centre commercial des « Entilles Centre » a vu son parking souterrain et les locaux de stocks rempli d'une importante quantité d'eau.

Depuis plusieurs années, le Conseil communal sait que le collecteur des eaux a une capacité de récupération largement trop faible en cas de forte pluie. Une ou des études ont été menées, mais à ce jour aucune amélioration n'est apparue.

Nous souhaiterions connaître les réponses aux questions suivantes de la part du Conseil communal.

1. Que compte faire le Conseil communal pour que ce problème trouve sa solution ?
2. Quelle est la responsabilité de la ville en cas d'inondations à répétition dans les mêmes endroits ?
3. Les dégâts aux « Entilles Centre » semble d'une importance non négligeable. Quelles sont les conséquences pour la ville ?
4. La Chambre Cantonale d'Assurance ne risque-t-elle pas, à terme, de ne plus couvrir les dégâts et de se retourner contre la ville à un moment ou à un autre ?

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre à ces questions.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. A ma grande honte, je n'ai pas pour l'instant la réponse aux points 2 et 4. Donc j'imagine que si je ne pouvais répondre qu'au point 1, l'interpellateur ne serait pas satisfait. Donc je vous propose éventuellement qu'on reprenne cette interpellation lors de la séance du budget.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons donc passer au point 9 de l'ordre du jour. M. Chantraine.

Interpellation de M. Hughes Chantraine

Abus de biens sociaux

Certains fournisseurs de la ville ainsi que des commerçants des environs se sont amèrement plaint d'avoir reçu une lettre officielle de la Commune demandant des petits cadeaux en espèce ou en nature pour récompenser un rallye organisé de manière privée par un service de la ville !

On tombe des nues ! Papier à entête de la Commune, enveloppe officielle, timbreuse communale, et sur le temps de travail, fort probablement, ... pour verser de l'argent sur un compte privé ! Et puis quoi encore ?

De quel droit, et avec l'approbation de quel chef de service ce détournement manifeste des biens de la collectivité publique a-t-il été commis ?

La population ne peut pas comprendre ce comportement intolérable de fonctionnaires communaux, qui pourrait s'apparenter à de la malversation, de la part d'un service communal où pourtant, les budgets explosent régulièrement sans que personne ne sache véritablement à l'usage de qui ...

Les mesures prises par le Conseil Communal suite à cette affaire grave semblent par trop mineures, s'acquittant lui-même de la réparation en adressant à chaque personne contactée une lettre d'excuses expliquant les remontrances faites aux auteurs.

Des sanctions plus sévères doivent être prises contre les responsables : entre blâme, remboursement, en totalité, des frais occasionnés par l'Affaire, ou des heures de travail

offertes « en pénitence » à la collectivité publique pour le préjudice créé, nos autorités ont le choix.

Merci à notre Conseil Communal de répondre aux attentes de la population à ce sujet.

M. Hughes Chantraine, UDC : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je dirais juste que, car je ne vais pas forcément beaucoup développer cette interpellation qui me semble être assez claire, je suis quand même indigné de l'abus des banques de données confidentielles de la communes qui ont été faites à des fins privées, de l'abus du matériel officiel de la commune qui l'a été également. Le fait que le Conseil communal ait demandé à titre de réparation le remboursement du prix du timbre au responsable, cela paraît bien léger, pour ne pas dire laxiste, puisque le Conseil communal a envoyé une lettre d'excuses aux personnes ayant reçu la demande de dons; lettre d'excuses payée elle par la commune aussi. Merci.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Pour le Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, j'aimerais parler de ce qu'est un abus de biens sociaux.

1. Il n'existe pas dans le droit suisse.
2. Si on prend le droit français, il ne s'applique qu'aux Sàrl et aux SA, en aucun cas à une collectivité publique.
3. Pour qu'il y ait un abus de biens sociaux, il faut mettre en danger financièrement la société. On parle de Frs 85.- sur un budget de 200 millions. Je ne pense pas que la société, commune de La Chaux-de-Fonds, ait été mise en danger.
4. Il faut qu'il y ait un enrichissement personnel. Ce qui n'est manifestement pas le cas.

Donc le terme d'abus de biens sociaux est, on peut le dire, relativement mal placé.

Je tiens à donner l'information au Conseil général sur ce qui s'est effectivement passé. Cent lettres sur papier et enveloppes de la commune, affranchies sur l'affranchisseuse de la commune, ont été envoyées par une secrétaire du service informatique communal pour demander à des fournisseurs et à des commerçants un petit cadeau pour les vainqueurs du rallye qui aurait lieu quelques semaines plus tard. Il s'agit là d'une énorme bêtise, en ce sens que le responsable du rallye a demandé à la secrétaire d'envoyer ces lettres comme ça se fait partout, dans tous les services de la Ville quand il y a un rallye. Simplement, ça se fait avec des lettres du syndicat SSP qui organise le rallye et c'est payé par les timbres du syndicat. Il est vrai qu'une énorme bêtise a été faite. Ces lettres sont donc parties, et un mercredi, mais je n'ai plus la date en tête, à 18h.00 après un Conseil communal, j'ai reçu la lettre d'un citoyen justement courroucé qui s'étonnait de cet état de fait. Donc il avait reçu cette lettre ou il connaissait quelqu'un qui avait reçu une de ces lettres. J'ai téléphoné au service informatique communal à 18h.05 ou 18h.10 et je suis tombé sur le responsable administratif qui n'était au courant de rien. J'ai téléphoné à la secrétaire qui avait envoyé les fameuses lettres parce que sur le document il y avait un compte de chèque

à l'adresse de cette secrétaire. Elle m'a dit qu'effectivement elle avait fait ce qu'on lui avait demandé de faire. Elle ne s'est pas rendu compte des dégâts qu'elle allait faire. Le lendemain, j'ai téléphoné au citoyen courroucé, justement courroucé, pour m'excuser, pour lui dire qu'une énorme bêtise avait été faite, que nous prendrions des mesures et pour bien lui confirmer que le rallye aurait lieu le vendredi à 17h.00 et non pas le vendredi pendant les heures de travail, comme il le sous-entendait dans sa lettre. Compte tenu de ces faits, le Conseil communal a décidé les choses suivantes : Il a fait rembourser les Frs 85.- qui correspondent à l'affranchissement des cent lettres à Frs 0,85. Ils ont été immédiatement remboursés par les gentils GO. Le Conseil communal a écrit aux fournisseurs pour s'excuser et leur expliquer qu'il y avait eu une bêtise et pour leur annoncer qu'il n'y avait aucun lien entre cette lettre, l'éventuel cadeau et le choix du fournisseur. Le Conseil communal a écrit au chef du service informatique une lettre salée pour lui dire que c'était la dernière fois que cette chose se produisait et que si ça devait se reproduire, à ce moment-là, il y aurait des sanctions sévères. Le Conseil communal a écrit à tous les chefs de services pour leur rappeler l'utilisation des biens de la commune pour des fins privés et en rajoutant le fait qu'il y avait dans cette liste qui n'était pas exhaustive l'affranchissement. Ensuite le Conseil communal a écrit au citoyen courroucé, justement courroucé, j'insiste, pour lui confirmer tout ce que je viens de vous dire.

Il s'agit donc bien d'une tempête dans un verre d'eau. Le Conseil communal en outre appuie les rallyes. Il est content que le personnel des services de la Ville organise des rallyes, puisse se rencontrer, puisse discuter entre eux, puisse créer une atmosphère et une ambiance. Le Conseil communal est parfaitement d'accord qu'on puisse utiliser les imprimantes, mais pas les timbres, c'est bien évident.

Le fait d'utiliser une liste de fournisseurs n'est pas une atteinte à la confidentialité de données. Il ne faudrait quand même pas exagérer.

Dans l'interpellation, je lis : "La population ne peut pas comprendre ce comportement intolérable de fonctionnaires communaux, qui pourrait s'apparenter à de la malversation, de la part d'un service communal où pourtant, les budgets explosent régulièrement sans que personne ne sache véritablement à l'usage de qui...". Le service informatique communal est le service qui a manifestement le plus souffert de la reprise en main qui a été faite par le nouveau Conseil communal. Il a perdu 25% de son personnel et il a une diminution systématique de ses charges et il va être cantonalisé. Donc cette phrase est un peu exagérée, c'est le moins que l'on puisse dire.

Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, je crois avoir répondu à l'interpellation et je tiens à dire que ce genre d'interpellation n'est pas faite pour mettre une bonne ambiance au niveau des services de la Ville. Vous devez quand même penser au personnel du SIC qui a lu cette interpellation et imaginer ce qu'il peut en penser.

Je rappelle, car j'ai oublié de vous le dire, que dans la lettre que nous avons écrite à ce citoyen courroucé où il sous-entendait aussi que nous utilisions l'argent public un peu n'importe comment, nous lui avons rappelé que la fonction publique depuis deux ans donnait 2,5% de son salaire pour l'assainissement des finances de la Ville.

Mme la présidente, Mesdames et Messieurs, je crois avoir répondu à l'interpellation.

M. René Curty, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste ajouter une petite précision. Visiblement....

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons demander l'ouverture du débat.

M. René Curty, rad. : J'aimerais juste une précision, ce n'est pas vraiment une ouverture de débat, si vous l'acceptez.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Nous allons demander l'ouverture du débat, si c'est ce que vous demandez.

M. René Curty, rad. : Oui.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture du débat le fassent en levant la main.

L'ouverture du débat est acceptée par 23 voix.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : M. Curty.

M. René Curty, rad. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je voudrais juste dire à l'adresse de M. Hainard que visiblement son fichier est moins à jour que celui du service informatique, car tous les fournisseurs, entre guillemets, du service informatique n'ont pas reçu la lettre d'excuses.

M. Daniel Musy, soc. : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Cette interpellation me donne l'occasion de faire une réflexion sur le sens de la parole démocratique. Il est vrai qu'il y a, et c'est regrettable, parfois dans certaines collectivités en effet des abus de biens sociaux. J'aimerais qu'entre nous, nous puissions dans cette assemblée ne pas abuser des mots, que nous puissions rationnellement pouvoir discuter sans jeter à la vindicte publique tel ou tel, sans abuser des formules faciles, sans exagérer. Lorsque nous lisons dans l'interpellation de l'Union Démocratique du Centre - et que le mot "centre" soit bien dans la tête de ses représentants, car être au centre, c'est justement ne pas abuser des extrêmes - qu'on voudrait que des sanctions comme des heures de travail offertes "en pénitence" soient données à ces personnes. RIRES. Bien sûr que cela fait rire et c'est facile de faire rire; je pourrais vous en raconter beaucoup plus sur beaucoup de choses. Mais au Moyen-Age, on brûlait les gens sur des bûchers, à la Révolution on les guillotinaient, au Far-West, on les couvrait de goudron et on leur mettait des plumes. J'aimerais ici dans cette assemblée qu'on ait un petit peu le sens des mots qu'on utilise. Merci.

M. Théo Bregnard, POP : Je pense que le Conseil communal a bien résumé notre position. Je pense qu'il a bien précisé au niveau des termes et je crois que M. Musy en a encore parlé. J'ai entendu au début de la soirée quelqu'un qui parlait de défendre La Chaux-de-Fonds. Je crois que c'était d'ailleurs le même parti qui défend ça. Quand

j'entends défendre La Chaux-de-Fonds pour Le Crêt-du-Loche je pense que c'est une chose importante, mais défendre aussi notre administration publique, c'est important. Quand je lis que "les budgets explosent régulièrement sans que personne ne sache véritablement à l'usage de qui", je n'appelle pas ça défendre La Chaux-de-Fonds. Je pense qu'on peut s'opposer, je pense qu'on peut ne pas être d'accord, mais lancer des formules comme ça, je trouve que ce n'est pas correct. J'avais juste cela à dire.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : M. Hainard.

M. Pierre Hainard, président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Mme la présidente, Mesdames, Messieurs. Je tiens à m'excuser auprès de M. Curty, parce qu'effectivement c'est la même base de données qui a servi à demander de l'argent sur des mauvaises lettres et enveloppes qui aurait dû servir à s'excuser. Donc ce n'est pas un problème de base de données, mais c'est manifestement que notre service informatique a encore des progrès à faire à ce niveau-là. Mais je m'en excuse, parce que le but était bien que ceux qui avaient reçu la lettre, les mêmes reçoivent la lettre d'excuses en disant qu'il n'y avait aucun lien. Si vous n'avez pas reçu cette lettre, je vous prie de m'en excuser. Nous tâcherons de réparer cet oubli.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : La parole n'étant plus demandée, l'interpellateur est-il satisfait ?

M. Hughes Chantraine, UDC : Mme la présidente, au risque d'étonner le Conseil communal, je dirais que l'interpellateur est tout à fait satisfait de la réponse qui a été faite. Merci.

Mme Katia Babey Falce, 1ère vice-présidente : Il est pratiquement 22h.00, je pense que nous pouvons lever la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h.55.

La présidente :
Katia Babey Falce

Le secrétaire :
Fabien Fivaz

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand